



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (suite)

1. M. ARIAS STELLA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour vous exprimer les félicitations de la délégation du Pérou à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Cette élection est la reconnaissance de vos qualités personnelles et un hommage à la Hongrie qui a participé et participe toujours si activement et si intensément aux travaux des Nations Unies.

2. Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance et ses félicitations à M. Ismat Kittani qui, en des moments difficiles pour la communauté internationale, a fait preuve de qualités exceptionnelles de diplomate chevronné et compétent.

3. L'on comprendra que nous saluons avec émotion le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, dont le Pérou est fier de l'élection et de la contribution qu'il apporte à la communauté internationale.

4. Depuis qu'il a été porté au pouvoir le 28 juillet 1980, le Gouvernement constitutionnel du Pérou s'est imposé la tâche difficile de vivre dans un cadre démocratique rénové dans lequel une constitution moderne, le libre jeu des pouvoirs de l'Etat, le respect des droits de l'homme et la pleine jouissance des libertés doivent constituer la meilleure garantie de la réalisation de l'idéal selon lequel l'homme est l'objet suprême de l'effort collectif.

5. Après deux ans de gouvernement, le Pérou peut s'estimer satisfait d'avoir atteint ses objectifs. La liberté d'expression dans tous les moyens de communication sociale est aujourd'hui exemplaire dans notre patrie. Les processus électoraux en 1980 ont été suivis, en novembre 1981, par des élections complémentaires municipales qui ont représenté un appui accru du parti que dirige le Président de la République, M. Fernando Belaunde Terry, qui a obtenu 70 p. 100 des suffrages au niveau national.

6. Il est clair que les problèmes du monde contemporain imposent de sérieuses frustrations à la société et que celle-ci réagit de différentes façons. La grande majorité choisit la voie politique, qui, avec différentes tendances, aspire à trouver dans le cadre de l'ordre juridique les réponses appropriées aux exigences du bien-être collectif mais, malheureusement, il y en a également qui réagissent face à l'adversité de façon irrationnelle, aveugle et irresponsable.

7. En dépit de la volonté et des efforts du gouvernement en faveur de la justice, du bien-être et du progrès dans le cadre des principes démocratiques, certains groupes minoritaires, prétendant introduire par la violence un programme politique, économique et social flou, ont eu recours à des attentats qui provoquent la perte irréparable de vies humaines et des dommages matériels très graves pour un pays en développement. Le peuple péruvien rejette cette activité criminelle qui répugne à sa conscience et qui lui porte préjudice, car ce qui est détruit est perdu pour tous. C'est pourquoi on comprend que le pays tout entier, par le truchement de ses institutions représentatives et de la vaste gamme de partis politiques qui composent le parlement national, ait condamné et condamne le terrorisme; on comprend aussi que le gouvernement ait pris les mesures destinées à le conjurer, tout en respectant strictement les droits de l'homme. A cet effet, il assurera la tranquillité publique avec la fermeté nécessaire, sans pour autant dépasser d'une façon quelconque les limites de l'ordre juridique. Les personnes qui ont participé à des actes criminels ont été soumises à un pouvoir judiciaire dont l'indépendance ne saurait être mise en cause par qui que ce soit, et c'est la seule autorité habilitée à décider de la culpabilité des responsables et à leur appliquer les sanctions correspondantes.

8. Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dans son message pontifical pour 1980, nous rappelait que le devoir de tous les hommes et de tous les peuples est de bâtir la paix et que la violence est un mal indigne de l'homme, inacceptable en tant que solution aux problèmes, car elle est contraire à la vérité de notre humanité, détruisant en définitive ce qu'elle prétend défendre : la dignité, la vie et la liberté de l'être humain. Mais il nous disait également qu'"on ne peut pas sincèrement condamner le recours à la violence, si en même temps, on n'œuvre pas en faveur d'initiatives politiques hardies pour éliminer les menaces à la paix et pour s'attaquer aux racines des injustices." C'est précisément ce que le Gouvernement du Pérou cherche à réaliser sur le plan intérieur.

9. Voilà pourquoi en même temps qu'il exerce de façon légitime ses responsabilités constitutionnelles, le Gouvernement péruvien a entrepris une série d'actions destinées à améliorer les conditions économiques et sociales médiocres des zones les plus pauvres du pays, où s'est produit le plus grand nombre d'actes de violence. Cette pauvreté est le résultat de la complexité des conditions géographiques locales, de l'isolement et du retard plus que centenaire dans la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, et on essaie d'y faire face grâce à des programmes audacieux de développement qui allégeront la situation difficile des habitants de ces régions.

10. Le Pérou a souscrit à toutes les conventions internationales sur les droits de l'homme auxquelles il pouvait accéder et ses principes sont incorporés dans la nouvelle constitution de l'Etat. Le gouvernement s'en inspire pour promouvoir le plein épanouissement de chacun dans un régime démocratique de solidarité sociale. Tous ceux qui ont eu l'occasion de se rendre au Pérou et qui se sont rendu compte du climat de liberté dans lequel vit la République, ne peuvent que s'étonner de certaines versions parvenues à la communauté internationale qui prétendent contredire le respect authentique de la dignité humaine qui existe aujourd'hui dans mon pays.

11. Sur le plan international, le Pérou a renforcé ses liens étroits avec tous les pays voisins, auxquels il accorde la plus grande importance dans le cadre de sa politique traditionnelle de respect des droits des autres et d'une défense jalouse de ses propres droits.

12. Le Pérou participe toujours activement au processus d'intégration et de coopération économiques régionales. A cet effet, mon gouvernement a apporté son appui et contribue de façon énergique à la relance du Groupe andin et à la nouvelle impulsion donnée à l'Association latino-américaine d'intégration, ainsi qu'à la coopération et aux consultations régionales dans le cadre du système économique latino-américain, organismes auxquels le Pérou accorde la plus haute priorité pour le renforcement et l'unité de l'Amérique latine, et considère comme une réponse efficace aux frustrations et aux mesures économiques insolites dont la région dans son ensemble et certains pays en particulier ont fait l'expérience au cours de la récente crise de l'Atlantique Sud.

13. En outre, pour favoriser l'intégration et la coopération latino-américaines, il est indispensable de procéder à un agencement physique de la région. C'est pourquoi la Route Bolivarienne en marge de la forêt vierge, initiative du président Fernando Belaunde Terry qui a obtenu le plus large soutien latino-américain et andin, est sur le point de devenir une réalité. Inspiré par le même esprit, le président Belaunde a repris le projet ambitieux de relier les trois principaux bassins hydrographiques du continent sud-américain, ce qui permettrait de mobiliser au cœur de notre région une vaste zone de biens, de services et d'hommes. Mon gouvernement est certain qu'après la réunion technique d'interconnexion des bassins qui a eu lieu à Lima, l'année dernière, on pourra rapidement passer à la réalisation de ce projet.

14. D'autre part, le projet destiné à créer un fonds d'affectation spéciale pour encourager la coopération technique horizontale avec les pays d'Amérique centrale et les Antilles, que j'ai exposé à la 6<sup>e</sup> séance de la trente-sixième session de l'Assemblée générale l'année dernière, a été très bien reçu par les pays de cette région et par l'administration du PNUD. Nous espérons que ce fonds sera créé à brève échéance.

15. De même, mon pays a participé à la tâche justifiée et indispensable de réflexion sur le système interaméricain. Nous pensons qu'il est impératif de revaloriser la capacité de concertation des pays en développement de la région face au seul pays de la région qui a des intérêts planétaires. Cette tâche ne doit pas conduire à une exclusion quelconque, mais doit permettre de mieux identifier nos intérêts et de

mieux défendre ces intérêts dans les milieux continentaux et mondiaux.

16. Le nombre de situations critiques existant sur le plan international a augmenté, sans qu'aucune de celles qui, paradoxalement, pourraient être qualifiées de traditionnelles, ait pu être résolue. L'aggravation de la situation affecte sérieusement les Nations Unies, où les appels adressés à maintes reprises aux Etats pour qu'ils agissent conformément aux principes de la Charte ne semblent plus être suffisants. Il est indispensable d'empêcher que cette attitude cynique se généralise.

17. Les éléments essentiels de la situation actuelle sont les suivants : une tendance alarmante à méconnaître les obligations du droit international et, en particulier, celle qui consiste à s'abstenir de recourir à l'agression et à l'emploi ou à la menace de la force; les politiques de puissance et de maintien de sphères de domination ou d'influence; l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats; l'impossibilité d'entamer un processus de désarmement et la frustration née de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question; les obstacles qui empêchent l'instauration d'un nouvel ordre économique international; les difficultés qu'il y a à réaliser le processus de décolonisation; les politiques de l'*apartheid* et de la discrimination raciale; enfin, la crise des Nations Unies.

18. Le Secrétaire général a présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] dont l'importance et la portée ont été reconnues par l'opinion publique internationale. Ce rapport traduit la véritable angoisse des peuples et représente, dans les circonstances dramatiques actuelles, la voix de la raison et de la morale. L'Assemblée devra étudier les différentes parties de ce rapport, discuter des propositions qui y sont contenues et en tirer le nouvel élan dont l'Organisation a besoin pour sauvegarder la paix et promouvoir la personne humaine, et éviter qu'elle ne languisse en tant que dépositaire d'idéaux qui dépassent ses capacités et la volonté commune de nos gouvernements.

19. Les maigres résultats obtenus par le Conseil de sécurité obligent à se demander si les hypothèses sur lesquelles l'Organisation a été créée n'ont pas finalement été dépassées par la réalité. Une concertation diplomatique au niveau le plus élevé est nécessaire, comme l'a proposé le Secrétaire général [*ibid.*, p. 5], ou sous toute autre forme qui pourrait convenir, de façon que la situation de privilèges politiques conférée aux membres permanents du Conseil de sécurité se traduise dans l'accomplissement effectif des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la paix et la coopération internationales. Sinon, il faudrait envisager de modifier la Charte.

20. Il est donc compréhensible que le Secrétaire général veuille présenter à cette instance les choses telles qu'il les voit et non comme certains voudraient qu'il les voie, pour susciter un débat qui permette de rénover l'Organisation. Car nos peuples ressentent un double sentiment d'anxiété : la survie quotidienne face à des conditions économiques et sociales épouvantables et la survie en tant qu'espèce face aux probabilités toujours plus grandes d'un conflit atomique.

21. Notre région a soumis à l'Assemblée la question des îles Malvinas. Chacun connaît l'appui que nous accordons au principe de la décolonisation des îles Malvinas et à la revendication du peuple frère de l'Argentine de sa souveraineté sur l'archipel, comme cela est également demandé dans des résolutions des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains et des déclarations du mouvement des pays non alignés. Fidèle à sa vocation pacifiste, le Pérou a déployé à maintes reprises des efforts intensifs en faveur de la solution négociée du conflit et il continuera d'appuyer les négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni par l'intermédiaire du Secrétaire général.

22. La situation d'affrontement s'aggrave en Amérique centrale, et les difficultés considérables que connaissent les peuples de la région s'accroissent du fait de diverses formes d'intervention étrangère, de polarisation politique et de lutte armée à l'intérieur comme à l'extérieur. La région exige que les Etats qui en font partie et ceux qui n'y appartiennent pas, au lieu d'essayer de décider, pour des raisons idéologiques, de la façon dont les autres doivent s'organiser, s'efforcent de fournir d'urgence une coopération au service du développement sous les formes les plus diverses.

23. Le Pérou déplore profondément la détérioration croissante de la situation au Moyen-Orient. Nous avons indiqué que nous rejetons l'intervention au Liban et l'utilisation de son territoire à des fins militaires, en violation de son indépendance et de sa souveraineté, la persistance de politiques de force et la perpétration de crimes contre le peuple palestinien qui s'apparentent au génocide.

24. En cette instance mondiale, au nom du Gouvernement et du peuple péruviens, je réitère la condamnation la plus énergique, et que le chef d'Etat de mon pays a déjà exprimée, de ces actes qui violent les principes les plus élémentaires de la coexistence humaine.

25. Les derniers événements ont prouvé douloureusement et de façon irréfutable que la question de Palestine est l'élément essentiel de la crise du Moyen-Orient. Nous estimons que pour des raisons de principe, historiques et de justice, le peuple palestinien doit jouir des droits inaliénables qui sont le propre de tout peuple et qui lui ont été reconnus par l'Organisation.

26. Nous renouvelons ici notre appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles coopèrent dans la recherche d'un règlement politique intégral et définitif qui tienne compte des droits de tous les peuples de la région, dans le cadre des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

27. La stabilité et le bien-être de l'Asie du Sud-Est sont liés au règlement du problème du Kampuchea. Le Pérou, qui est membre du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, espère que les bases fixées par l'Assemblée générale, sous les auspices du Secrétaire général, permettront de parvenir à un règlement négocié.

28. Nous appuyons les démarches entreprises par le Secrétaire général concernant l'Afghanistan et Chypre. Ce n'est qu'avec la volonté politique des

parties qu'il sera possible de conclure des accords justes et équilibrés, ce qui suppose, comme dans le cas du Kampuchea, le retrait des troupes étrangères et l'autodétermination de ces peuples.

29. Le Pérou espère que la question de Corée pourra être réglée par des moyens pacifiques et négociés entre les parties.

30. La lutte pour l'indépendance se poursuit dans les territoires qui n'ont pas encore réussi à vaincre le colonialisme. Il faut libérer la Namibie de l'occupation illégale à laquelle elle est soumise. Le Pérou, membre actif du Comité spécial contre l'*apartheid*, condamne et rejette cette pratique qui est une atteinte à la dignité humaine.

31. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup> est le résultat d'efforts prolongés et ardu visant à concilier les droits et les intérêts d'Etats connaissant des réalités différentes, grâce à des normes universelles qui assurent l'utilisation rationnelle des espaces océaniques, non comme un instrument d'hégémonie mais comme un instrument de justice, de paix, de sécurité, de coopération, de développement et de bien-être pour tous les peuples. Chaque Etat va maintenant devoir évaluer les avantages d'un ordre juridique dont le respect et l'application protégeraient ses droits et ses intérêts les plus essentiels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de juridiction nationale. Mon gouvernement procède à cet examen à la lumière de certaines dispositions de la Constitution et de la législation de la République. C'est au Congrès de mon pays qu'il reviendra d'approuver ou non le traité. Entre-temps, nous suivons attentivement les déclarations d'autres gouvernements dans l'espoir de voir régner la volonté de justice et de concorde internationales.

32. Le Pérou continuera à défendre les droits de souveraineté et de juridiction sur sa mer adjacente, son sol et son sous-sol jusqu'à une limite de 200 milles aux fins énoncées depuis 1947 et constituant son domaine maritime, et ce sans préjudice de la liberté de communication internationale. Nous ne renoncerons pas non plus à défendre les normes établies dans la Déclaration de principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée en 1970 [*résolution 2749 (XXV)*]. Ces principes ont été incorporés dans la Convention, selon laquelle les fonds marins et leurs ressources situés au-delà des limites de la juridiction nationale constituent le patrimoine commun de l'humanité et ne peuvent être exploités qu'au profit de tous les pays, sous un régime et un mécanisme internationaux. Nous considérons comme illégale toute utilisation de la zone internationale des fonds marins par des Etats ayant adopté des législations unilatérales ou ayant signé des accords de réciprocité contraires aux dispositions de la Convention. Nous espérons que ces Etats ne s'engageront pas dans une voie dont les conséquences pourraient être des plus graves tant sur le plan du droit international que sur celui du développement d'une coopération amicale entre les pays et des politiques applicables à d'autres zones de l'espace océanique.

33. Les résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sont décourageants. Non seulement il n'a

pas été possible de progresser par rapport à ce qui avait été décidé à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, mais il semblerait même que le consensus de 1978 soit remis en question.

34. Il est indispensable que tous les pays de la communauté internationale — et notamment les puissances nucléaires — participent dans un effort renouvelé à la solution de ce problème complexe qu'est le désarmement. Pour sa part, le Pérou poursuivra ses efforts tant sur le plan international que régional pour limiter les dépenses en armements et sauvegarder l'Amérique latine et d'autres régions du monde en développement de la menace nucléaire, car il est convaincu que l'objectif du désarmement ne peut être réalisé que par des méthodes qui tiennent dûment compte des intérêts de toutes les parties.

35. Nous assistons à une détérioration quotidienne des possibilités de négociation diplomatique et de concertation politique. Face à cette constatation, le rôle qui incombe au mouvement des pays non alignés est clair. Ses objectifs primordiaux, sa raison d'être et le fait qu'il constitue un facteur indépendant dans les relations internationales sont d'autant plus pertinents à l'heure actuelle face à la sombre situation qui règne dans toutes les régions du monde.

36. La situation économique internationale ne saurait être plus critique. L'inflation et la récession continuent de caractériser une crise qui n'est plus un simple phénomène de conjoncture. Il est vrai que cette crise affecte tous les peuples, mais il est également vrai que nous ne sommes pas tous affectés de la même manière. Le chômage est la conséquence la plus grave sur le plan social de la crise économique internationale, mais les pays en développement, contrairement aux pays industrialisés, peuvent difficilement fournir une aide aux chômeurs. Le prix des biens d'équipement continue d'augmenter, et ce en proportion inverse avec celui des matières premières. Le financement de projets de développement devient chaque fois plus onéreux et plus difficile. Les pays industrialisés — et certains plus que d'autres — introduisent des mesures tarifaires et non tarifaires de protection qui sont contraires à l'esprit d'un commerce libre qu'ils préconisent eux-mêmes. L'accumulation de la dette extérieure constitue pour tous les pays, industrialisés et en développement, une charge et un risque qui menacent non seulement leur progrès économique mais la stabilité du système financier international.

37. Il n'est pas possible de permettre que les choses restent en état, parce que la crise économique internationale est à l'origine des graves difficultés d'ordre politique et social qui se posent à la communauté internationale. Le sentiment d'urgence de tous les peuples du monde s'accompagne d'une profonde frustration face à l'absence de compréhension et à l'incapacité dont font preuve jusqu'à présent les gouvernements dans la recherche de formules conjointes qui permettraient d'améliorer la situation dramatique à laquelle ils sont en proie.

38. Il faut éviter que le désespoir ne s'installe et il est indispensable d'éliminer les tensions pour faciliter la solution des graves problèmes qui affectent directement la paix et la sécurité internationales. Il faut un effort suprême de la part de tous les membres de la communauté internationale pour rechercher un mini-

num de consensus qui permette de réactiver l'économie mondiale et d'éviter en même temps une recrudescence de l'inflation.

39. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait bon d'établir un plan d'urgence économique mondial où tous les Etats et toutes les organisations de la communauté internationale sans discrimination ni auto-exclusion participeraient. A cet effet, mon gouvernement encouragera au cours de la présente session de l'Assemblée générale l'examen d'une proposition tendant à permettre l'adoption immédiate d'un tel plan pour donner une impulsion au rétablissement de l'économie mondiale.

40. En même temps, il convient de poursuivre les efforts destinés à bâtir un nouvel ordre économique international. Il convient de souligner que le début des négociations globales constitue une nécessité impérieuse pour toute la communauté internationale afin de remanier à la base le système inadéquat des relations économiques internationales actuellement en vigueur.

41. Mon gouvernement reconnaît la position adoptée par les pays développés au Sommet économique de Versailles au mois de juin et il est disposé à collaborer étroitement avec le reste des pays du Groupe des 77 à la définition d'un consensus qui permettrait de mettre en train le plus rapidement possible les négociations globales. Compte tenu de l'urgence de l'heure, mon gouvernement espère qu'à la présente session l'Assemblée générale adoptera une résolution qui consacre le début des négociations globales.

42. Le Pérou est également conscient de l'importance que revêt la tenue de la sixième session de la CNUCED l'année prochaine à Belgrade. Les graves problèmes auxquels les pays en développement doivent faire face exigent que cette conférence obtienne des résultats concrets, notamment dans les importants domaines des produits de base, du commerce, de la monnaie et des finances.

43. Le Pérou tient en outre à réaffirmer son appui au Programme intégré de produits de base et au fonds commun pour les produits de base, qui est un instrument fondamental pour organiser le commerce international de ces produits.

44. En tant que membre du Groupe consultatif des Dix-Huit, mon pays vient de participer aux préparatifs de la réunion ministérielle du GATT, qui doit avoir lieu cette année. Nous estimons qu'il est indispensable que cette réunion tienne tout d'abord compte des intérêts des pays en développement, étant donné les bénéfices réduits qu'ils tirent des négociations commerciales multilatérales, tout en demeurant conscients qu'il ne faut pas perturber le processus des négociations globales.

45. Le Pérou réaffirme la transcendance de la coopération Sud-Sud pour les pays en développement, et appuie sans réserve l'entrée en vigueur du Programme d'action adopté à la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, au mois de mai 1981 à Caracas<sup>2</sup>. Dans ce contexte, nous sommes pour l'établissement immédiat d'un système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement, car ce serait là une

façon pratique et efficace d'encourager nos liens économiques.

46. L'année prochaine, les Républiques d'Amérique célébreront le deux centième anniversaire de la naissance du libérateur Simón Bolívar, fondateur des nationalités, homme de son temps et du nôtre. Nous aimerions que son esprit de liberté et de justice préside aux actes des gouvernements, et nous rendons un hommage mérité à sa mémoire et à son œuvre.

47. Cette trente-septième session de l'Assemblée générale se déroule dans des circonstances particulièrement difficiles. Il y a de nombreuses années que nous ne vivons pas une crise économique comme celle que nous connaissons actuellement, où la communication entre les Etats soit tant chargée d'anxiété et où le désespoir des peuples soit aussi évident.

48. Notre pays a une vocation pacifiste connue, consistant à défendre les principes juridiques et les principes de conciliation internationale, à laquelle nous ne voulons pas renoncer. Nous croyons que la seule façon d'affronter et de résoudre les problèmes aigus de l'humanité, c'est de les aborder au moyen de la négociation, et nous renouvelons notre foi en l'Organisation des Nations Unies, qui est l'instance suprême de tous les peuples. C'est pourquoi nous tenons à dire que le Pérou ne ménagera aucun effort pour que cette session soit une réunion qualitativement distincte, plus efficace et plus engagée envers les objectifs de conciliation, d'harmonie, de paix, de liberté, de droit et de justice.

49. M. STRAY (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter à l'occasion de votre élection aux fonctions élevées de président de l'Assemblée générale.

50. Au cours des quelques dernières années, nous avons assisté à une détérioration sérieuse du climat politique international. Les tensions entre l'Est et l'Ouest sont particulièrement critiques, puisque les relations Est-Ouest jouent toujours le rôle dominant dans la tournure que prennent les relations internationales. Mais des crises sont survenues également dans d'autres régions, entraînant des conséquences fort graves.

51. Quelque prometteuses que soient les possibilités qui s'offrent à l'homme moderne de créer des conditions de vie favorables, force nous est cependant de reconnaître que nous n'avons toujours pas réussi à résoudre un bon nombre des grands problèmes du monde contemporain, dans les domaines politique, économique et militaire. L'évolution la plus troublante est la tendance croissante au recours à la force dans les relations internationales. Les événements du Liban, de l'Afghanistan et des îles Falkland nous en offrent de clairs exemples.

52. Lorsque des conflits surgissent entre nations, mettant en danger la paix et la sécurité internationales, nous avons besoin de mécanismes internationaux capables d'intervenir pour empêcher que ces conflits ne se transforment en guerre ouverte. Nous avons besoin d'organes capables de promouvoir des règlements pacifiques et politiques des différends. Les Nations Unies ont été créées dans ce but. Cependant, les Nations Unies ne sont pas toujours utilisées

de la façon voulue par la Charte et, lorsqu'on a recours à elles, nous constatons que leurs exigences, leurs appels, leurs recommandations et leurs résolutions sont bien souvent ignorés.

53. Cette évolution nuit tant aux Nations Unies qu'à leurs Etats Membres. La Norvège, qui a toujours considéré les Nations Unies comme une pierre angulaire de sa politique étrangère, déplore ce fait. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général met précisément en lumière cette situation. Nous apprécions grandement la façon ouverte, franche et constructive dont il présente les problèmes.

54. La Charte a doté les organes des Nations Unies de responsabilités clairement définies et bien équilibrées leur permettant d'agir de façon indépendante. Il nous appartient à nous, Etats Membres des Nations Unies, d'utiliser, de manière constructive, les mécanismes fournis par la Charte en vue de favoriser les causes communes de la communauté mondiale.

55. Au cours des années, nous avons été témoins d'une tendance troublante qui consiste à utiliser l'Organisation à des fins de propagande politique et de condamnations au lieu de rechercher des solutions réalistes et constructives aux problèmes auxquels nous faisons face. Les Etats Membres devraient se demander si cette façon d'agir est compatible avec notre désir de faire des Nations Unies un instrument de règlement des différends et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

56. Dans son rapport, le Secrétaire général appelle notre attention sur ce même problème en déclarant qu'un débat public, qui souvent peut tomber dans la rhétorique et l'affrontement, ne peut suffire en soi et ne saurait remplacer de sérieuses négociations. Il a également avancé plusieurs propositions quant à la façon dont nous devrions aborder les problèmes auxquels fait face actuellement l'Organisation. Je mentionnerai en particulier les propositions suivantes.

57. Le Secrétaire général propose aux gouvernements, en tant que première mesure importante, de renouveler consciemment leur adhésion à la Charte. C'est pourquoi je réaffirme aujourd'hui cet engagement pris par la Norvège.

58. Le Secrétaire général nous demande de reconstruire le concept d'action collective pour la paix et la sécurité dans le cadre de la Charte. Le Gouvernement norvégien appuie cette idée, et nous sommes prêts à rechercher avec le Secrétaire général les moyens permettant de réaliser cet objectif urgent.

59. Le Secrétaire général fait des observations à propos du Conseil de sécurité et pense que le Conseil devrait surveiller activement les situations dangereuses. En cas de besoin, il devrait entamer des discussions avec les parties avant que ces situations ne dégénèrent en crises. Nous appuierons l'attribution au Secrétaire général d'un rôle plus direct dans le cadre de l'Article 99 de la Charte pour porter les situations potentiellement dangereuses à l'attention du Conseil. Nous estimons que sa suggestion visant à mettre au point un pouvoir plus vaste et plus systématique d'enquête dans les zones de conflit potentiel est très utile, et nous souhaitons une discussion sur la façon dont on pourrait renforcer ce pouvoir.

60. Le Secrétaire général traite également des opérations de maintien de la paix. En tant que pays qui a fourni des troupes à différentes forces des Nations Unies depuis 1956 et qui contribue actuellement aux contingents de la FINUL, nous sommes directement intéressés par cet aspect vital des activités des Nations Unies. Nous appuyons donc énergiquement la recommandation du Secrétaire général qui demande que les Etats Membres, et particulièrement ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, étudient maintenant d'urgence comment on pourrait renforcer nos opérations de maintien de la paix. Nous ne sommes pas convaincus qu'une augmentation de leur capacité militaire ou de leur autorité soit une option viable, mais nous trouvons fort intéressante la suggestion consistant à consolider l'autorité des opérations de maintien de la paix au moyen de quelque garantie.

61. Je voudrais signaler un dernier aspect du rôle des Nations Unies. La plus grande force des Nations Unies réside peut-être dans son caractère universel. La Norvège a toujours considéré le principe de l'universalité comme ayant une importance cardinale pour l'autorité des Nations Unies. Nous continuerons à le penser et, à cet égard, je voudrais insister sur l'inquiétude et l'indignation qu'a ressenties mon gouvernement après le vote qui a eu lieu à la Conférence générale de l'AIEA le 24 septembre<sup>3</sup> et qui visait à ne pas reconnaître les pouvoirs de la délégation israélienne. De telles mesures ne pourront manquer d'avoir des répercussions négatives sur tout le climat à l'intérieur du système des Nations Unies.

62. Le Gouvernement norvégien a ressenti de l'horreur et de la répulsion quand il a connu les détails du massacre d'hommes, de femmes et d'enfants — réfugiés palestiniens — à Beyrouth récemment. Mon gouvernement souhaite faire écho de toutes ses forces à la condamnation de ce massacre par la communauté internationale. Un acte d'une telle cruauté montre le degré d'antagonisme et de haine qui règne entre les différents groupes de la région. Cet acte montre plus clairement que jamais qu'il est urgent d'opérer une réconciliation nationale au Liban et de trouver une solution globale et durable au conflit du Moyen-Orient. Dans les circonstances actuelles, nous savons que c'est une tâche extrêmement difficile. Elle ne sera possible que si toutes les parties intéressées sont prêtes à faire preuve de modération et à agir dans un esprit de compromis.

63. La Norvège appuie pleinement toutes les résolutions adoptées au cours des derniers mois par le Conseil de sécurité au sujet de la crise du Liban. Nous invitons instamment toutes les parties à respecter la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Liban.

64. Nous reconnaissons également le souci légitime de l'Etat d'Israël pour sa sécurité. Les événements qui se sont déroulés avant le 6 juin de cette année ne justifient cependant pas l'invasion massive d'Israël qui a suivi. Tous les Etats de la région — Israël tout comme ses voisins — doivent avoir le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'on ne saurait trouver de solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient si ce principe n'est pas pleinement pris en considération et respecté.

65. L'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux, y compris de son droit à l'autodétermination est tout aussi important. Cela implique le retrait d'Israël de territoires occupés en 1967. Cela implique également que les représentants du peuple palestinien devraient participer aux négociations pour la recherche d'une solution du problème palestinien dans tous ses aspects. La procédure à suivre pour la réalisation du droit à l'autodétermination des Palestiniens doit être mise au point dans le cadre de telles négociations.

66. En dépit des événements tragiques des quelques dernières semaines, nous avons cru percevoir certains signes encourageants qui laissent entrevoir la possibilité d'une solution pacifique et globale du conflit. Le plan esquissé par le Président des Etats-Unis le 1<sup>er</sup> septembre et qui vise à un règlement plus général du problème du Moyen-Orient, et en particulier de la question palestinienne, a été accueilli favorablement par la Norvège qui y voit une importante contribution au processus de paix. Les principes d'une solution à la crise qui ont été adoptés au début de ce mois à la Conférence arabe au sommet à Fez [voir A/37/696] nous renforcent dans notre conviction que des efforts sérieux sont faits actuellement pour essayer de résoudre le conflit du Moyen-Orient.

67. Notre ordre du jour comporte bien d'autres problèmes internationaux pressants.

68. En Namibie, les efforts en cours pour parvenir à un règlement politique négocié entrent dans une étape cruciale. La Norvège appuie énergiquement ces efforts et nous espérons sincèrement qu'ils aboutiront et que la Namibie accédera à l'indépendance au cours de l'année 1983.

69. En Afrique du Sud, le système inhumain de l'*apartheid* persiste. De concert avec les autres pays nordiques, la Norvège continuera à étudier les moyens de faire pression sur le Gouvernement sud-africain afin que les changements nécessaires et inéluctables s'opèrent par des moyens pacifiques.

70. En Afghanistan, la guerre tragique se poursuit. L'Union soviétique porte une lourde responsabilité en ignorant les décisions précises adoptées à une vaste majorité par l'Assemblée et réclamant le retrait de ses forces militaires. Le peuple afghan doit se voir accorder le droit de décider de l'avenir de son pays sans intervention extérieure. La Norvège appuie les efforts du Secrétaire général visant à mettre un terme à ce conflit.

71. Au Kampuchea, l'effort humanitaire impressionnant qu'ont fait les agences d'aide internationales ayant à leur tête le FISE, a contribué à sauver le peuple kampuchéen de la famine. L'occupation vietnamienne illégale du pays se poursuit cependant. La Norvège soutiendra les résolutions et les efforts visant à trouver une solution politique qui permette enfin au peuple kampuchéen martyr d'accéder à une indépendance et à une autodétermination véritables.

72. La délégation norvégienne exposera de façon plus détaillée et à un stade ultérieur, la position de mon gouvernement sur ces questions et d'autres tout aussi importantes inscrites à notre ordre du jour. J'estime cependant devoir dire quelques mots au sujet de la position de mon gouvernement sur trois des questions

les plus vitales qui se posent aux Nations Unies et à la communauté internationale, à savoir les problèmes du désarmement, la question des droits de l'homme et le dialogue Nord-Sud.

73. La question du contrôle des armements et du désarmement a été traitée de façon très détaillée par les Nations Unies durant la session extraordinaire qui s'est déroulée cette année. En dépit de résultats positifs dans certains domaines importants, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement — cet été — n'a pas réussi à faire mieux que l'important Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2*], la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Cependant, nous ne devons pas nous décourager. Soyons plus déterminés que jamais à œuvrer en faveur du contrôle des armements et du désarmement en recourant aussi au cadre idéal pour ce faire que sont les Nations Unies.

74. Notre processus de délibération aux Nations Unies doit être réaliste. Nous ne pouvons pas imposer un accord en l'absence d'un consensus, mais les divergences de vues ne doivent pas non plus nous empêcher de rechercher cet accord. Si nous ne réussissons pas à créer un climat propice au consensus ici, nos chances d'influencer les négociations en dehors de cette enceinte seront minimes.

75. La Norvège attache une grande importance aux mesures consécutives de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous avons l'intention de présenter des propositions pour renforcer le mécanisme dans le domaine multilatéral des négociations et de la recherche, et pour une expansion limitée du Comité du désarmement.

76. En outre, la Norvège, avec les autres pays nordiques, voudrait voir l'Assemblée prendre des mesures concrètes en ce qui concerne l'étude des Nations Unies sur le désarmement et le développement<sup>4</sup>.

77. La suite à donner aux discussions de la présente session de l'Assemblée générale doit nécessairement porter sur toute une série de questions. A ce stade, je voudrais cependant faire quelques observations sur les armes nucléaires et classiques. Priorité doit être donnée aux questions relatives au désarmement nucléaire. La prévention d'un nouvel accroissement vertical des armements nucléaires et d'une prolifération horizontale de ces armements représente le plus grand défi que la communauté des nations doive relever à l'heure actuelle, et ces deux problèmes sont clairement liés.

78. A cet égard, les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève sur les armes nucléaires stratégiques — pourparlers sur la réduction des armes stratégiques — et sur les forces nucléaires à portée intermédiaire revêtent une importance particulière. Nous espérons, et c'est là notre objectif, que ces pourparlers conduiront à des réductions importantes de part et d'autre dans le domaine des armes nucléaires stratégiques. En ce qui concerne les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la Norvège appuie, à titre de première mesure, l'élimination totale des missiles à portée intermédiaire au sol des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

79. Les progrès de ces pourparlers devraient, selon nous, stimuler les efforts tendant à arrêter la prolifération des armes nucléaires vers d'autres pays. Le désarmement nucléaire est également étroitement lié aux pourparlers en cours concernant la conclusion future d'un traité global sur l'interdiction des essais. La Norvège attache une grande importance aux activités du Comité du désarmement à cet égard, et nous continuerons à participer à l'examen de ces questions.

80. Notre préoccupation concernant la nécessité d'arrêter et de faire reculer l'accroissement des armes nucléaires ne doit pas nous faire oublier les progrès dans le domaine classique et la capacité accrue de destruction des armes classiques. Les problèmes de sécurité ne doivent donc pas seulement porter sur les armes nucléaires, mais également sur les armes classiques.

81. Des progrès réels dans le domaine du désarmement ne seront faits que grâce à des négociations qui aboutiront à des accords contraignants et vérifiables. Des déclarations d'intention sur ces questions ne pourront jamais à elles seules être suffisantes.

82. Pour conclure mes observations sur le désarmement, je voudrais signaler que des résultats positifs découlant de ces négociations pourraient conduire à une réduction des tensions dans les relations Est-Ouest en général.

83. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, des efforts importants ont été entrepris pour établir des instruments et des normes internationaux permettant la protection des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'un relatif aux droits civils et politiques et l'autre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, sont devenus des instruments fondamentaux. En dépit de ces pactes et d'autres déclarations, des rapports nous parviennent cependant presque quotidiennement sur des violations flagrantes et systématiques des droits fondamentaux de l'homme. Ces rapports montrent que certains gouvernements ne respectent pas leurs engagements et les principes énoncés dans ces pactes et déclarations. Nous devons donc, à regret, conclure que les mécanismes établis pour la protection et la promotion des droits de l'homme ne sont pas suffisants.

84. Compte tenu de cette situation, il faut avant tout chercher à ce que tout individu puisse jouir efficacement des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette question fait l'objet de discussions aux Nations Unies depuis de nombreuses années. Des propositions concrètes ont été faites. La création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme n'est qu'un exemple parmi d'autres. Ainsi, ce n'est pas le manque d'idées qui entrave la promotion du respect des droits de l'homme, mais l'absence de volonté politique.

85. Reconnaissant que les violations des droits de l'homme doivent susciter la préoccupation internationale, il est du devoir de la communauté internationale de réagir lorsque de telles violations se produisent, sans considération de la couleur politique du régime qui en est responsable. L'invocation du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures ne peut servir à justifier l'inaction de la communauté

internationale. Si nous ne réagissons pas de la même manière devant des violations comparables, notre crédibilité en sera compromise. Ma délégation traitera de ces questions plus tard au cours de cette session, en particulier en ce qui concerne la situation en Iran où les violations des droits de l'homme ne cessent de s'aggraver, sous la forme de persécutions religieuses, de tortures et d'exécutions arbitraires.

86. Avant de conclure, je vais commenter brièvement l'importance que revêt la situation économique internationale, particulièrement le dialogue Nord-Sud.

87. Une conclusion qui ressort de la réunion du Fonds monétaire international [FMI] et de la Banque mondiale à Toronto, au mois de septembre, est que la situation économique mondiale s'est aggravée et que les perspectives d'amélioration à court terme sont toujours bien sombres. Les pays en développement à faible revenu ont particulièrement souffert de la récession qui a frappé le monde industrialisé. Nombre des pays en développement doivent faire face à des problèmes de dettes écrasants, dont les ramifications pourraient menacer la stabilité du système financier international. Nous assistons à des tendances protectionnistes croissantes et risquons de voir s'éroder le système international de libre échange. Le spectre d'un chômage massif menace la stabilité et la cohésion de la communauté internationale, en particulier en raison de ses effets sur la jeunesse.

88. Par ailleurs, les organisations économique et de développement au sein du système des Nations Unies sont en proie à une crise qui leur est propre. Dans une déclaration conjointe des Etats nordiques à la réunion du FMI/Banque mondiale, l'accent a été mis sur l'importance cruciale que revêt une assistance multilatérale ainsi que sur la nécessité pour les pays donateurs de maintenir leurs contributions au moins au niveau actuel. Dans cette instance, je voudrais notamment souligner la difficulté particulière que connaît le PNUD. Si une solution n'est pas promptement trouvée aux problèmes financiers que rencontre actuellement cet organisme, les réductions qui en découleront pour les projets et pour l'assistance auront de graves répercussions sur tout le système de développement des Nations Unies.

89. Mon gouvernement a l'intention de poursuivre un rôle actif dans les travaux concernant un nouvel ordre économique international. Nous considérons le concept d'un nouvel ordre économique international comme un effort, par le biais de négociations internationales, tendant à réaliser une stratégie d'ensemble pour encourager des relations économiques justes et équitables entre pays riches et pays pauvres. Selon nous, cela nécessite la mise au point de mécanismes de coopération qui permettront au système économique international de fonctionner au mieux à l'avantage mutuel de toutes les parties et particulièrement des pays en développement.

90. Si la situation actuelle qui règne dans le dialogue Nord-Sud devait se poursuivre, non seulement les relations entre pays développés et pays en développement pourraient en souffrir, mais la tension qui affecte l'économie internationale pourrait également s'en trouver encore aggravée. Le Gouvernement norvégien persiste à penser que les négociations globales envisagées représentent une méthode d'approche

globale et intégrée aux problèmes Nord-Sud, et nous continuons d'espérer qu'il sera possible de parvenir à un accord pour que cette série de négociations puisse s'ouvrir pendant cette session de l'Assemblée. Nous avons également l'intention de participer activement à la préparation de la réunion ministérielle du GATT en novembre et de la sixième session de la CNUCED qui se tiendra l'année prochaine à Belgrade. L'attachement de la Norvège aux objectifs de la coopération internationale ressort également clairement de la décision prise par mon gouvernement de maintenir notre assistance officielle au développement au niveau de un pour cent de notre produit national brut au cours des années à venir, en dépit des problèmes économiques auxquels fait face également mon pays.

91. M. MacEACHEN (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection au poste de président de l'Assemblée générale.

92. Je suis très heureux d'avoir à nouveau l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale après une absence de sept ans. Dans une perspective internationale, sept ans, c'est peu. Pourtant, dans cet intervalle, de profonds changements se sont imposés à la communauté mondiale — changements qui nous ont éloignés de l'optimisme relatif du milieu des années 1970.

93. De fait, le monde connaît aujourd'hui une crise économique et politique aiguë. Les conditions économiques mondiales se sont gravement détériorées, et les conséquences désastreuses qui en ont résulté ont anéanti les aspirations de toutes les nations, riches et pauvres. Les soubresauts politiques ont à maintes reprises ramené l'instabilité au sein de la communauté internationale. De plus, ces forces sont étroitement liées. Les crises politiques ont des conséquences économiques; les dislocations économiques engendrent l'instabilité politique.

94. Comment pouvons-nous tracer pour nos institutions une voie qui leur permette de traverser cette période de graves dislocations économiques et de dangereuse tension politique et qui serve les intérêts de tous les membres de l'Assemblée générale ?

95. Lorsque nos institutions actuelles, telles que les Nations Unies, le FMI, la Banque mondiale et le GATT ont commencé à prendre forme, on avait l'espoir de bâtir un réseau de relations qui aurait été à la mesure de la complexité de l'interdépendance de l'après-guerre et qui aurait contribué à le stabiliser. Aujourd'hui, il devient encore plus urgent de gérer l'interdépendance. Mais, dans la crise actuelle, on constate une tendance inquiétante à déprécier et à discréditer les institutions multilatérales. Parce que l'écheveau des problèmes internationaux résiste davantage aux solutions classiques, on s'attaque aux institutions au sein desquelles on recherche des solutions. L'Organisation des Nations Unies, en particulier, a été l'objet de nombreuses critiques.

[*L'orateur poursuit en français*]

96. Nous ne pouvons ignorer que l'interdépendance est une réalité qu'il nous faut accepter, pour le meilleur ou pour le pire, et qu'aucune nation ne peut,



seule, espérer régler ses problèmes. Le multilatéralisme — quelle que soit sa forme spécifique — représente le principal espoir que nous ayons de défléchir, à l'échelle mondiale, l'agression politique et économique qui ne peut que trop facilement surgir d'une longue période d'incertitude et de crainte.

97. Toutefois, ne nous leurrions pas. La crédibilité et l'efficacité des institutions multilatérales sont tributaires de la volonté politique des nations et de leurs dirigeants, de la volonté de trouver une réponse collective à de graves problèmes nationaux et internationaux.

[L'orateur reprend en anglais]

98. La plupart des pays — pays développés et pays en développement — sont actuellement aux prises avec des taux élevés d'inflation. La lenteur de la croissance ou sa stagnation et le déséquilibre du système des paiements internationaux aggravent des problèmes déjà sérieux. Le niveau sans précédent du chômage dans de nombreux pays menace le tissu social et politique de nos sociétés et nourrit le sentiment protectionniste. Au plan international, la crise économique a un effet dévastateur sur les perspectives de croissance et sur l'aide au développement. Les problèmes du service de la dette ont atteint des proportions telles qu'ils grèvent considérablement le système financier international.

99. Il en est résulté une tendance croissante au chauvinisme économique. Les pressions en faveur d'un soulagement à court terme mettent en péril le système multilatéral et rétrécissent les perspectives à plus long terme. Il faut résister à ces pressions.

100. La réaction collective que commande la conjoncture économique actuelle a fait l'objet de discussions approfondies à la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale qui s'est tenue à Toronto. J'ai été encouragé de constater que les participants à cette réunion étaient résolus à considérer les problèmes économiques comme des problèmes communs appelant une action commune.

101. Je voudrais souligner deux thèmes importants à cet égard. D'abord, étant donné l'ampleur des difficultés financières auxquelles un grand nombre de nos pays doivent faire face, il est impératif que le FMI dispose de ressources adéquates pour pouvoir continuer à jouer son rôle vital consistant à promouvoir l'ajustement dans les pays membres. C'est pourquoi le Canada appuie un relèvement substantiel des quotes-parts à l'occasion de la huitième révision générale.

102. Ensuite, la conjoncture économique actuelle est telle que l'aide au développement est devenue encore plus essentielle pour un certain nombre de pays en développement; il est donc important que les apports bilatéraux et multilatéraux se poursuivent. Nous nous sommes félicités de l'accord intervenu à Toronto pour maintenir un niveau de financement adéquat pendant toute la durée de la sixième reconstitution de l'Association internationale de développement.

103. La tendance à l'introversivité économique exerce également des pressions sur le système commercial multilatéral. Le sentiment protectionniste engendré par les dislocations économiques est un problème épineux pour tous les gouvernements, y

compris le mien. Mais il est absolument essentiel que nous répondions à ces pressions collectivement pour éviter de miner le GATT. Car cette organisation nous a énormément aidés à promouvoir la croissance économique dans les pays développés et dans les pays en développement. Tout affaiblissement sérieux du GATT par des politiques de sauve-qui-peut n'épargnerait personne, en fin de compte. Le GATT peut et doit être renforcé.

104. Le Canada présidera la réunion annuelle de 1982 des parties contractantes au GATT, qui se tiendra au niveau ministériel en novembre. Nous croyons que cette réunion constituera un test significatif de notre détermination collective de gérer un système interdépendant.

105. L'intense préoccupation pour les questions économiques internes fait également obstacle à nos efforts pour maintenir les programmes d'aide au développement. Comment doit-on réagir devant l'inévitable raréfaction des ressources? Comment doit-on faire face aux difficultés inhérentes à l'augmentation des crédits d'aide au développement?

106. Nous devrions tous — donateurs nationaux aussi bien qu'organismes multilatéraux — rationaliser l'affectation des ressources disponibles pour en maximiser l'effet. Ce processus de sélectivité obligatoire ne pourra donner les résultats optimaux que si les donateurs privilégient les secteurs où ils ont des compétences et des ressources nationales spéciales. Le Canada a choisi de concentrer ses efforts dans trois domaines particuliers où il a une expérience nationale considérable. Il s'agit des secteurs concernant l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, plus particulièrement l'exploration pétrolière, et les ressources humaines.

*M. Abulhassan (Koweït), vice-président, prend la présidence.*

107. Face à la raréfaction des ressources, nous devrions également tirer parti de façon rationnelle et opportune de toutes les occasions de renforcer la coopération. Sous ce rapport, je suis déçu de l'absence de progrès des négociations globales depuis la Conférence au sommet de Versailles, au mois de juin. Le Canada est d'avis que le texte de la résolution de compromis élaboré à Versailles représente une étape importante dans notre recherche d'une formule de lancement des négociations globales. Je regrette qu'il n'ait pas été possible de trouver une base pour des négociations réelles.

108. Les problèmes économiques sont encore plus vexants et potentiellement dangereux du fait qu'ils s'accompagnent d'une grave instabilité politique. L'instabilité politique a des conséquences qui débordent énormément du théâtre même du conflit. Dans un monde où les distances disparaissent, les vulnérabilités et les tragédies régionales deviennent une source de préoccupations communes.

[L'orateur poursuit en français.]

109. Nous avons assisté à la longue agonie du Liban et, il y a 10 jours à peine, à l'horreur du massacre des Palestiniens. Ces terribles événements nous montrent de façon saisissante le prix qu'il faut payer lorsqu'on cherche à régler des problèmes politiques par des moyens militaires, lorsque les querelles entre nations,

entre peuples et entre factions politiques remplacent les négociations, lorsqu'on utilise à mauvais escient ou l'on ignore les instruments que la communauté internationale a créés pour régler les différends et empêcher la souffrance humaine.

110. Je veux souligner que le Canada appuie fermement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et qu'il fait siennes les résolutions du Conseil de sécurité réclamant le retrait d'Israël de Beyrouth-Ouest et de l'ensemble du Liban. Aucune force étrangère ne devrait rester dans ce pays sans le plein consentement du Gouvernement libanais; autrement, ce pays ravagé ne pourra pas retrouver la stabilité.

[L'orateur reprend en anglais.]

111. Il est tout aussi important d'intensifier les efforts pour régler les problèmes qui sont au cœur du conflit arabo-israélien. Les événements tragiques de ces derniers mois illustrent de façon plus évidente que jamais la nécessité de trouver une solution juste et permanente qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que le droit d'Israël d'exister dans la sécurité et la paix. D'importantes propositions en vue d'un règlement ont été faites récemment; les propositions américaines du 1<sup>er</sup> septembre, notamment, offrent des possibilités de progrès qui devraient être explorées avec soin.

112. D'autres sources de conflit continuent d'alimenter le niveau généralement élevé de la tension internationale. Les événements en Pologne continuent de retenir tout particulièrement notre attention, non seulement parce que nous nous préoccupons des libertés et des droits fondamentaux du peuple polonais, mais aussi à cause des sérieuses incidences que cette situation peut avoir sur la stabilité au cœur même de l'Europe.

113. En Afghanistan et au Cambodge, les occupations militaires déplorables se prolongent, en contradiction flagrante avec les objectifs et les idéaux de l'Organisation et de la Charte. L'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques et celle du Cambodge par les Vietnamiens continuent de violer la souveraineté des pays victimes et de faire fi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Cette année encore, l'Assemblée sera saisie de projets de résolution relatifs à l'Afghanistan et au Cambodge; j'invite tous les Etats Membres à les appuyer.

114. La péninsule coréenne est depuis longtemps une source de tensions et de préoccupations. Nous sommes toutefois encouragés par la proposition faite au mois de janvier de cette année par le Président de la République de Corée de reprendre le chemin du dialogue et de la réconciliation sans poser de conditions, et nous espérons une meilleure intégration de la péninsule dans la communauté internationale.

115. D'autre part, nous avons également lieu de nous préoccuper grandement de la mesure dans laquelle les conflits locaux ou régionaux s'alimentent à des systèmes idéologiques incompatibles. Ces dernières années, l'échec de la détente et une anxiété croissante devant le caractère imprévisible des événements ont ravivé la crainte publique d'une guerre nucléaire. Nos peuples craignent que tout soit en

péril : les systèmes économique et technologique qui nous soutiennent, les systèmes politiques et sociaux qui les sous-tendent, et la biosphère qui assure la vie elle-même.

116. Le monde nourrissait de grands espoirs pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces espoirs se sont transformés en déception et en frustration lorsque la session s'est achevée sans que soit intervenue une entente définitive sur un programme global de désarmement. Mais ce serait desservir la session extraordinaire — et l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution — que de conclure purement et simplement à l'échec. Bien sûr, les résultats ont été décevants, mais les attentes de bon nombre étaient probablement irréalistes étant donné le climat international. Dans ce climat, la campagne pour le désarmement nucléaire doit absolument être menée à la table de négociations. Mon pays appuie fermement les négociations actuellement en cours à Genève pour limiter et réduire les armes nucléaires.

117. Le Canada a choisi de contribuer au processus de contrôle des armements et de désarmement en se concentrant sur la question vitale de la vérification. Nous le faisons en participant à l'échange international de données sismologiques et en accroissant substantiellement la recherche en matière de vérification. J'invite tous les autres Etats Membres à s'interroger sur la façon dont leurs ressources et leur situation pourraient leur permettre de contribuer au processus de contrôle des armements. La question est essentiellement la même que celle concernant le développement : étant donné que la sélectivité s'impose, quelle contribution pouvez-vous apporter ?

118. Je viens de passer en revue une série de problèmes économiques et politiques qui sont liés et qui commandent la réflexion. Dans quelle mesure l'ONU peut-elle y répondre? La question est urgente parce que l'Organisation et ses institutions spécialisées se penchent sur la quasi-totalité des problèmes humains.

119. Aux Nations Unies, la capacité de l'Organisation de gérer les situations de crise a été sérieusement mise en doute par les divisions au Conseil de sécurité, par l'érosion du partage statutaire des pouvoirs entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et par une série de résolutions inopérantes. Nous avons assisté à la tendance de plus en plus grande d'introduire des éléments polémiques étrangers dans les débats des institutions spécialisées, ce qui porte atteinte à leur efficacité et à leur crédibilité. Les porte-parole officiels d'Etats Membres clés de l'ONU ont exprimé leur scepticisme à l'égard de l'Organisation.

120. Si nous voulons répondre aux attaques dont l'ONU fait l'objet, de l'intérieur comme de l'extérieur, nous devons lier plus étroitement nos politiques et notre comportement aux principes énoncés dans la Charte. Nous devons également rappeler avec vigueur les contributions remarquables que l'Organisation a faites à l'élaboration du droit international. Comme l'a éloquentement expliqué le Secrétaire général dans une allocution qu'il a prononcée, le mois dernier, à Montréal, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique absolument essentiel dans la promotion du droit. Seule l'Organisation des Nations Unies,

qui représente pratiquement l'ensemble du globe, est capable de jouer ce rôle.

121. Cette année, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a réussi à produire un document qui fera époque : une constitution générale pour les océans du monde. La Conférence n'aurait pu produire une convention aussi importante sans l'appui et la participation active de toutes les nations pendant les longues années qu'ont duré les négociations. Nous regrettons vivement que la Conférence n'ait pas pu adopter le texte de la convention par consensus. Aucun État ne peut ignorer le régime établi par cette convention et nous ne devons pas nous laisser influencer par quelque tentative que ce soit de la saper.

122. L'Organisation des Nations Unies a réussi à rendre légitime l'examen international des violations des droits de l'homme. Il est significatif que le Secrétaire général ait identifié la promotion des droits de l'homme comme étant prioritaire. Le Canada soutiendra le Secrétaire général dans ses efforts. Il faut élaborer des procédures efficaces face aux violations flagrantes des droits de l'homme.

123. Le règlement pacifique des différends est un rôle d'une importance capitale pour l'Organisation des Nations Unies. Quels que soient les reproches que puissent lui valoir ses efforts à cet égard, il reste que l'Organisation est capable d'obtenir des succès notables. En Namibie, les Nations Unies ont élaboré un plan de règlement équilibré qui devrait permettre à ce territoire d'accéder à l'indépendance de façon pacifique et l'Organisation a réussi à le faire accepter de façon générale. Les progrès substantiels qui ont été réalisés doivent être attribués, en partie, à la persévérance et à l'approche constructive des États de front et de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Nous espérons que les problèmes en suspens seront rapidement réglés.

124. La nomination d'un nouveau secrétaire général survient à un moment où les Nations Unies font face à des problèmes sans précédent et où le besoin de réforme institutionnelle est devenu évident. Dans son premier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a traité de ce besoin de façon directe et précise. Il a présenté plusieurs suggestions innovatrices visant particulièrement à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Il s'est lui-même engagé à jouer un rôle plus direct en portant les questions urgentes à l'attention du Conseil. Ces propositions spécifiques — et l'engagement du Secrétaire général de rationaliser le processus administratif — arrivent vraiment à point nommé et doivent être encouragées. Des réformes pragmatiques s'imposent, faute de quoi l'Organisation des Nations Unies perdrait sa crédibilité en tant que forum de négociations internationales, non seulement pour la promotion de la paix et de la sécurité mais aussi pour le façonnement de notre avenir économique.

125. La réalisation des objectifs des institutions que nous avons créées est en butte à des contraintes considérables et potentiellement paralysantes. Nous devons réaffirmer la vocation de ces institutions et la force qui anime notre détermination doit être le sentiment de notre vulnérabilité commune.

126. La crise actuelle réclame intelligence et détermination. L'intelligence doit nous mener à une meilleure compréhension des forces politiques et économiques; la détermination doit reposer sur l'engagement de faire les concessions nationales que nous dicte notre dépendance mutuelle. Nous ne pouvons ni ne devons permettre à nos antagonismes ou à l'égoïsme de détourner notre attention des nombreuses difficultés que nous connaissons et que nous devons affronter ensemble.

127. M. ROJAS GALDAMES (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, l'Assemblée générale voit traditionnellement son président s'acquitter des hautes fonctions qui lui ont été confiées dans un esprit d'impartialité et d'équilibre. Mon gouvernement est certain que cette tradition précieuse qui a été respectée par vos prédécesseurs illustres se maintiendra pendant les débats qui commencent aujourd'hui.

128. Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Kittani pour le dévouement et le dynamisme dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions de président pendant la session qui vient de prendre fin.

129. Nous estimons que l'occasion est bien choisie pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le travail ardu, compétent et plein d'abnégation qu'il a accompli en moins d'un an depuis son élection à ces hautes fonctions. Nous ne saurions manquer de lui exprimer la joie avec laquelle nous avons accueilli sa nomination au poste de secrétaire général. Ce fait souligne une fois de plus ses grandes qualités personnelles et professionnelles et donne une preuve implicite de la confiance de la communauté internationale envers un représentant éminent de l'Amérique latine, fils illustre du Pérou, ce qui revêt une importance particulière pour notre région. Nous lui souhaitons fermement tout le succès possible et nous lui réitérons la promesse de notre entière collaboration dans l'exercice de ses responsabilités délicates et élevées.

130. Le Chili vient à l'Assemblée générale profondément préoccupé par la situation internationale délicate qui affecte et compromet la paix mondiale et les bases mêmes de l'Organisation.

131. Cette nouvelle session qui vient de commencer se déroule alors que se poursuivent les occupations militaires en Afghanistan et au Kampuchea, que la guerre entre l'Iran et l'Iraq continue et qu'on n'a pas encore trouvé de solution au problème de la Namibie. Le Liban se trouve pratiquement détruit par la guerre que des nations étrangères livrent sur son territoire. Le peuple palestinien ne dispose toujours pas d'un espace physique pour croître et se développer en tant que nation. Enfin, la pratique lâche du terrorisme, de la subversion internationale et des interventions étrangères en vue d'objectifs politiques ou idéologiques continue de s'accroître impunément en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde.

132. Les affrontements, les conflits armés et la violation systématique des principes de la Charte et du droit international sont devenus dangereusement aigus, sans que les mécanismes juridiques ou politiques soient en mesure d'imposer des solutions réalistes et justes ou n'aient la force nécessaire de le faire.

133. Nos peuples observent avec une grande déception l'impuissance des organisations mondiales à maintenir la paix et à créer le climat de consensus minimum nécessaire pour avancer dans la voie de la coopération et du progrès. Malheureusement, on est en train de perdre à un degré qui pourrait devenir irréversible la confiance dans le système international et, plus particulièrement, dans l'Organisation qui a été créée pour stimuler la coexistence harmonieuse et pacifique entre les Etats. Il nous faut énergiquement faire face, avec sérieux et décision, à cette réalité et rechercher assidûment les concours nécessaires pour que le monde recouvre la foi dans les principes et les objectifs consacrés par la Charte. Nous nous trouvons confrontés à une période qui exige toutes nos capacités et tous nos efforts, car il en va de l'avenir même de l'humanité, du système international et du respect des obligations que tous les Etats Membres ont contractées et envers lesquelles nous avons engagé l'honneur de nos nations.

134. Dans diverses instances, nous avons affirmé que l'un des objectifs qui guident la politique étrangère du Chili est le respect constant des principes du règlement pacifique des différends et du rejet du recours, ou de la menace de recours, à la force dans les relations internationales. Aujourd'hui plus que jamais nous réaffirmons cette volonté politique de respect du droit international et nous lançons un appel chaleureux à la conscience du monde pour que l'on ne se livre plus simplement à des déclarations et pour que l'on entreprenne le perfectionnement des instruments juridiques qui donneront à ces principes la qualité de normes impératives dans la conduite internationale des Etats.

135. Ces normes essentielles consacrées explicitement aux paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte, trouvent leur application pratique au Chapitre VI consacré aux devoirs des parties à un différend et aux attributions et aux pouvoirs du Conseil de sécurité. De la même façon, de nombreux instruments mis au point par la suite, élaborés dans le cadre de l'Organisation, ont renouvelé et élargi sa portée. On peut signaler entre autres : le projet de Déclaration sur les droits et devoirs des Etats, élaboré par la Commission du droit international en 1949 [*résolution 375 (IV), annexe*]; la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée en 1970 [*résolution 2625 (XXV), annexe*]; la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée également en 1970 [*résolution 2734 (XXV)*]; la Définition de l'agression, adoptée en 1974 [*résolution 3314 (XXIX), annexe*]; et plus récemment, le projet de Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends entre Etats<sup>5</sup> qui a été élaboré et adopté par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, lors de sa récente réunion qui a eu lieu à Genève en mars de cette année.

136. Sur le plan régional américain, le principe du règlement pacifique des différends a été établi très clairement, dans trois documents parmi les plus importants du système régional : le Traité interaméricain d'assistance mutuelle de Rio de Janeiro de 1947<sup>6</sup>, la Charte de l'Organisation des Etats améri-

cains de 1948<sup>7</sup> et le Pacte de Bogota conclu la même année<sup>8</sup>.

137. En dépit du fait que dans ces instruments et dans beaucoup d'autres instruments bilatéraux et multilatéraux l'application sans restriction du principe en question et son approfondissement théorique aient été envisagés, ils n'ont pas été suffisamment développés, notamment au cours des 30 dernières années. L'Assemblée générale, à l'occasion de la présente session, a pour tâche fondamentale d'adopter le projet de Déclaration de Manille, ce qui permettrait de donner une forte impulsion à la revalorisation du système du règlement pacifique des différends.

138. Dans ce contexte, j'estime qu'il est important d'insister devant l'Assemblée sur l'importance particulière et la priorité que mon gouvernement attribue au devoir des Etats Membres de résoudre leurs différends grâce au recours à des moyens pacifiques et à l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales. Ces deux engagements sont les principaux piliers de la coexistence internationale, dont le non-respect réitéré et systématique de la part de certains Etats Membres a contribué à provoquer la situation instable qui existe actuellement sur le plan international et à affaiblir la crédibilité des Nations Unies.

139. Compte tenu de ces normes et d'autres normes relatives au règlement pacifique des différends, nous sommes convaincus qu'il convient de les élaborer sous forme de conventions pour faciliter leur application pratique. Comme je l'ai déjà dit, nous pensons que la meilleure garantie du maintien de la paix entre les nations consiste à disposer d'accords et d'instruments qui obligent à recourir aux moyens de règlement pacifique envisagés dans le droit international pour éviter définitivement le risque d'une conflagration : or, y a-t-il une meilleure garantie pour nos peuples que cette protection conférée par les procédures de règlement pacifique sans avoir à vivre dans l'inquiétude constante d'un affrontement aux conséquences incalculables ? Quelle meilleure forme y a-t-il de prouver le respect du droit en tant qu'Etats Membres de l'Organisation, épris de paix, que d'être liés par des traités ou des conventions qui consacrent la façon efficace de la sauvegarder ? Nous estimons que les Nations Unies, en tant que principal organisme chargé de la paix et de la sécurité internationales de notre époque, ne peuvent s'écarter de cette tâche fondamentale.

140. Malheureusement, la pratique de ces dernières années démontre que l'inefficacité des normes et des procédures de règlement pacifique des différends envisagées au Chapitre VI de la Charte fait retomber sur le Conseil de sécurité la responsabilité d'agir une fois que les hostilités ont été déclenchées et leur solution est alors beaucoup plus complexe, du fait qu'il y a des pertes en vies humaines et une exaspération naturelle des sentiments. Autrement dit, il n'y a pas de complémentarité efficace et rapide entre les obligations assumées par les Etats Membres, conformément au Chapitre VI et la fonction de faire des recommandations que le Chapitre VII de la Charte attribue au Conseil de sécurité. Il serait beaucoup plus nécessaire que l'Organisation puisse s'acquitter de son rôle préventif et dissuasif, que lui confie la Charte, qui diminuerait les sources de conflits et permettrait aux

pays de se diriger sur la voie du règlement pacifique de leurs différends.

141. Nous sommes très heureux de constater que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, est d'accord avec ces hypothèses que le Chili a formulées tout au long de cette année, notamment au Conseil de sécurité et à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans cette tâche qui ne saurait être différée plus longtemps, nous pensons que l'Organisation, ainsi que les systèmes régionaux, sont particulièrement en mesure de jouer un rôle et de mettre au point un processus de contrôle préalable, qui oriente les parties au différend vers l'application efficace des moyens dont ils disposent, ou qui surveille le développement d'un processus destiné à empêcher que les efforts ne soient pas suivis d'effets et qu'on aboutisse à une situation irréversible.

142. L'accroissement de la tension internationale s'ajoute à une situation économique mondiale décourageante et inquiétante. Aux problèmes communs pratiquement impossibles à régler de l'inflation, du faible rythme de croissance, au chômage et au déficit des budgets gouvernementaux, il faudrait ajouter également l'endettement extérieur. Ce dernier, qui constitue un complément fondamental de financement de la croissance économique de la presque totalité des pays en développement, compte tenu du loyer élevé de l'argent, a rendu plus difficile le progrès dans le règlement des problèmes urgents. Cela est particulièrement grave car chaque jour amène une augmentation du nombre des êtres humains qui vivent en marge du progrès que la connaissance scientifique et technique a permis de réaliser dans une partie du monde.

143. La recherche de solutions faciles à ces problèmes provoque, dans de nombreux pays, y compris dans les pays industrialisés dotés d'une économie de marché, des déséquilibres croissants sur le plan budgétaire, ce qui augmente leurs difficultés à moyen terme.

144. La tendance légitime de certains Etats développés est de rechercher des solutions de fond à leurs difficultés internes et cela a provoqué une chute dans l'activité économique qui, à son tour, a provoqué la baisse des prix de pratiquement toutes les matières premières, touchant durement les pays en voie de développement qui constituent leurs principaux exportateurs.

145. La crise internationale a frappé les économies les plus faibles avec une force pratiquement inégalée et peu de pays ont échappé à ses effets. Son importance est telle qu'aussi considérable que soit l'effort national pour la surmonter, on ne pourra dans l'immediat qu'atténuer ses effets; peut-être même qu'en aucun cas on ne pourra obtenir le rétablissement complet et le progrès de ces économies. La coopération économique internationale qui aurait pu limiter les effets de cette crise a également diminué, puisque les ressources qui lui sont destinées ont également diminué.

146. Face à cette situation, nous devons insister pour que l'ordre économique mondial soit remanié dans un cadre de coopération où la solidarité internationale jouera pleinement. Tout en reconnaissant que le climat politique mondial n'est pas très favora-

ble à cet effort, nous pensons que le prix du maintien de la situation actuelle est supérieur à celui de l'ouverture de négociations globales, même si cela se fait dans des conditions qui, à notre avis, ne sont pas celles que souhaitent les pays en développement.

147. La communauté internationale a le devoir d'étudier les moyens de parvenir à une solution dans le cadre des institutions existantes pour faciliter les efforts et les changements possibles que devront entreprendre les pays en développement qui ont été touchés de façon décisive par la crise internationale — phénomène qui n'est pas étranger à la région latino-américaine.

148. Entre-temps, mon gouvernement espère sincèrement que, lors de la prochaine réunion ministérielle du GATT, des progrès concrets pourront être réalisés en vue de libéraliser le commerce international, mettant fin aux tentatives protectionnistes actuelles qui, nous en sommes certains, ne font que contribuer à aggraver les difficultés existantes.

149. De même, nous sommes sûrs que la coopération économique entre pays en développement, amorcée officiellement en 1981 à la réunion de Caracas, commencera à porter ses fruits et permettra d'alléger la situation de nombre de nos pays.

150. Je ne saurais passer sous silence à cette occasion certains cas particuliers qui constituent des foyers de tension mondiale qui persistent et s'intensifient en dépit des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

151. Nous constatons malheureusement que les efforts déployés par l'Organisation se sont avérés stériles en ce qui concerne la solution du problème auquel doit faire face le peuple d'Afghanistan, bien qu'une année de plus se soit écoulée depuis que les trois quarts des Etats Membres ont voté en faveur de la résolution 36/34 de l'Assemblée générale.

152. Nous condamnons une fois de plus l'agression flagrante dont est victime le peuple afghan, et nous réitérons notre solidarité avec ceux qui luttent pour rétablir complètement la souveraineté de ce pays. Nous associons notre voix à celle de la communauté internationale, comme nous l'avons fait lors de la célébration de la journée de l'Afghanistan, pour exiger le retrait immédiat des forces d'occupation soviétiques. Nous exprimons aussi notre douleur face à la situation que connaissent de nombreux habitants de ce pays, qui ont dû chercher refuge bien au-delà de leurs frontières pour échapper à l'oppression étrangère.

153. De même, une autre année est passée, et la résolution 36/5 de l'Assemblée, qui exige le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et du droit à l'autodétermination du Kampuchea, ainsi que le retrait des forces d'invasion, continue d'être méconnue de façon flagrante.

154. Le Chili appuie les efforts du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour trouver une solution politique globale au problème et se déclare satisfait de la récente formation du gouvernement ayant à sa tête le prince Norodom Sihanouk.

155. La situation tendue et instable qui existe actuellement dans la péninsule de Corée nous confirme dans

notre conviction que les négociations intercoréennes sont l'unique moyen pratique de résoudre de manière pacifique et sans ingérence étrangère un problème qui traîne depuis bientôt 40 ans.

156. La situation au Moyen-Orient continue de représenter une menace évidente à la paix et à la sécurité internationales. Au cours des trente-cinquième et trente-sixième sessions, j'ai souligné que notre rejet du recours à la force comme moyen de règlement des différends, des controverses ou des conflits est la considération qui, pour un pays comme le Chili, revêt la plus haute priorité. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une solution réaliste, basée sur le retrait d'Israël des territoires occupés, la reconnaissance du droit des Etats de la région, y compris Israël, à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et l'exercice complet des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la création d'un Etat souverain — tout cela conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et, plus particulièrement, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

157. La crise dramatique dans laquelle le Liban est engagé a secoué la sensibilité parfois endormie de la communauté internationale. Nous sommes profondément préoccupés par la situation que connaît ce pays, auquel nous sommes unis par tant de liens de coopération et d'amitié. On a fait du Liban, aux dépens, hélas, de sa population, le champ où s'affrontent les différentes positions et les graves problèmes qui se posent au Moyen-Orient. Nous insistons sur le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et nous réclamons le respect total de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de ce pays.

158. Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre douleur à la suite du vil attentat dont a été victime le Président élu du Liban, M. Bashir Gemayel. Nous condamnons également de la façon la plus énergique le massacre inhumain et brutal des réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila. Nous sommes horrifiés de voir comment le terrorisme a fait de nouvelles victimes, semant la haine et la méfiance chez un peuple qui nourrit à juste titre des espoirs de paix et de prospérité, après tant d'années d'infortune et de désespoir.

159. Nous espérons que ces crimes condamnables ne gêneront pas le processus de pacification de ce noble pays, qui doit maintenant faire face au défi d'entreprendre sa reconstruction pour accéder au bonheur qu'il mérite. C'est pourquoi nous souhaitons au nouveau Président, M. Amin Gemayel, tout le succès possible dans la direction des tâches délicates du gouvernement qu'il doit assumer.

160. Le Chili, de par sa vocation de pays pacifique épris de paix, a appuyé toutes les initiatives destinées à trouver une solution juste et durable à la situation complexe et délicate que connaît le Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous nous félicitons des plans de paix présentés par le Président des Etats-Unis et les pays arabes après la Conférence arabe au sommet de Fez. Nous lançons un appel à tous les Etats de cette région bouleversée pour qu'ils examinent les propositions qui peuvent contribuer de façon efficace à la cause de la paix et permettent d'espérer un dévelop-

pement fructueux pour tous les peuples, dans un climat de compréhension et de bon voisinage.

161. Mon pays, en tant que membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a participé activement aux processus d'autodétermination et d'indépendance qui sont intervenus au cours de ces dernières années. C'est pourquoi nous suivons avec une attention particulière les négociations qui se déroulent actuellement en vue de trouver une solution pacifique qui permette au peuple de la Namibie d'accéder enfin à l'indépendance conformément à ses intérêts. A ce propos, mon gouvernement appuie de la façon la plus ferme les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous souhaitons que l'on trouve une solution permettant d'assurer une paix stable dans la région et le retrait de toutes les forces étrangères.

162. Le Chili est profondément pénétré de son américanisme. Nous sommes fiers d'appartenir à un continent jeune et vigoureux qui a donné la preuve au long de son histoire de son authentique esprit de coopération et de solidarité mondiale. C'est pour cette raison que nous voyons avec préoccupation la crise que traverse le système interaméricain, crise qui est le résultat des sentiments de frustration et de désenchantement éprouvés par les nations américaines elles-mêmes à la suite des différents conflits et divisions qui se sont fait jour dans le cadre de notre continent.

163. Le Gouvernement du Chili tient à réaffirmer, du haut de cette tribune, la nécessité impérieuse pour les nations américaines de renforcer leur coexistence régionale, qu'il s'agisse de l'insérer dans le système normatif continental ou de la fonder sur un consensus politique indispensable qui permette de retrouver une position pertinente dans la communauté internationale.

164. Cette année, l'Amérique latine a été touchée par l'éclatement d'un conflit anglo-argentin sur les îles Malvinas. Les conséquences profondes de cet affrontement regrettable pour l'hémisphère reflètent la préoccupation naturelle que les problèmes de la communauté latino-américaine suscitent, et plus particulièrement le fait que l'on n'a plus confiance dans l'efficacité des mécanismes du système interaméricain et de ceux du système mondial. Mon gouvernement, fidèle à sa tradition concernant les normes et les principes du droit international, s'est porté coauteur avec 19 autres pays d'Amérique latine, de la demande d'inscription de la question des îles Malvinas à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale et il lance un appel pour que cette question soit réglée par des moyens pacifiques entre l'Argentine et le Royaume-Uni sous les auspices des Nations Unies.

165. Il importe que dans la situation mondiale incertaine actuelle nous continuions inlassablement à lutter pour réaliser des objectifs qui permettent de renforcer l'Organisation. C'est pourquoi nous accordons une importance particulière au développement du nouveau droit international de la mer, aux efforts en

matière de désarmement et à l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

166. Après neuf longues années de négociations qui ont consacré le consensus comme moyen de législation internationale, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a adopté une convention qui doit être un motif de fierté pour la communauté internationale et que le Secrétaire général des Nations Unies a qualifiée d'une des plus grandes réalisations du siècle. La Convention sur le droit de la mer, qui réunit des institutions et des principes importants comme le droit maritime classique, le régime des fonds marins, le règlement pacifique des différends et d'autres tout aussi importants, constitue le nouveau droit international de la mer. Ses normes vont régir les activités de l'homme dans les deux tiers de notre planète.

167. La zone économique de 200 milles mérite d'être particulièrement mentionnée. Ce chiffre, qui à l'origine avait été fixé par les Gouvernements du Chili, de l'Equateur et du Pérou en 1952, tient pour fondamental le droit légitime des Etats sur leurs ressources naturelles au profit de leurs peuples. L'Amérique latine a progressivement fait sien ce nouvel espace maritime jusqu'à en faire d'abord le pilier du droit de la mer latino-américain et ensuite le pilier du droit international général.

168. Nous pensons que la signification et la portée de cette convention de la mer exigent une participation de tous les pays membres de la communauté internationale, ce qui devrait nous amener à faire tous les efforts possibles et à ne pas rechercher des solutions de rechange sans fondement ou sans valeur juridiques et qui, partant, ne méritent pas d'être reconnues sur le plan international. Il faut que cette convention soit ouverte à la signature à la date prévue, que la Commission préparatoire créée par la Conférence<sup>9</sup> commence ses travaux et que cet instrument décisif entre en vigueur le plus rapidement possible.

169. En juin de cette année, j'ai eu l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée lors de la douzième session extraordinaire, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement [voir 11<sup>e</sup> séance]. J'ai eu alors l'occasion d'exposer la position de mon pays et j'ai dit que le Chili, en tant que nation éprise de paix et respectueuse du droit, condamnait le recours à la force sous quelque forme que ce soit. J'ai ajouté que ces principes constituent la base de la politique extérieure du Chili et déterminent sa conduite dans le domaine délicat des relations internationales. C'est pourquoi nous nous préoccupons de la course aux armements à laquelle se livrent certaines nations et qui augmente les tensions et les menaces de destruction qui planent sur l'humanité. Le désarmement est étroitement lié au développement, et c'est la raison pour laquelle les nations ne pourront s'engager dans la voie du progrès si l'on n'a pas auparavant acquis une paix effective et durable. Voilà pourquoi nous avons encouragé la démilitarisation régionale sous le contrôle des Nations Unies et appuyé des propositions précieuses comme celle avancée par le Gouvernement du Japon [voir 5<sup>e</sup> séance] et destinée à neutraliser la course aux armes classiques et nucléaires. Le Chili, d'autre part, est en faveur du renforcement de l'AIEA de sorte que, grâce à une acceptation universelle de son contrôle

des installations nucléaires et à un vaste recours à son aide technique, les activités dans le domaine nucléaire s'orientent vers des objectifs destinés à accroître le développement et à renforcer la paix dans le monde.

170. Parmi les défis que pose un meilleur développement des nations, l'on trouve celui de l'exploitation et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Il faut sauvegarder sa condition de patrimoine commun de l'humanité, afin que son exploration et son exploitation se fassent au profit de tous les peuples. Nous croyons également que pour sauvegarder cette condition, il serait utile d'avoir une autorité mondiale qui administrerait les ressources découlant de l'exploitation, qui canaliserait comme il convient les applications de la technique et qui empêcherait indirectement la militarisation du cosmos.

171. Sur le plan régional, le Chili a favorisé la mise en place d'une agence spatiale latino-américaine qui pourrait permettre de profiter pleinement des utilisations de l'espace et d'améliorer les possibilités de bien-être. Nous avons constaté avec satisfaction que cette initiative a été favorablement accueillie par la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

172. Dans ce contexte de perspectives encourageantes, il me semble bon de mentionner ici l'expérience intéressante qui se déroule dans le bassin du Pacifique. Cela nous a prouvé, par différents signes, que nous sommes en présence d'un processus d'interdépendance économique croissant entre les nations riveraines de cet océan, où le transport et les communications, le commerce, les investissements et les courants généraux de biens, de services et de personnes ont augmenté plus que dans toute autre région du monde pendant les 10 dernières années. Le résultat de ce fait irrévocable est que différentes initiatives d'ordre académique et dans le secteur des entreprises privées se sont intensifiées et qu'il y a eu des projets d'intégration et de coopération régionales. En dépit du fait qu'il s'agit d'un vaste bassin où coexistent de nombreuses conditions différentes sur le plan racial, linguistique, religieux, politique et sur celui du niveau de développement, ces dernières sont souvent complémentaires et favorisent en même temps que le phénomène d'interdépendance dont j'ai déjà parlé la formation d'une communauté économique du Pacifique dans l'avenir.

173. Le Chili, qui est un pays principalement maritime, accorde une haute priorité à son action diplomatique, économique et culturelle dans cette région, et il appuie vigoureusement ces initiatives. Mon gouvernement est donc favorable à un échange fluide d'idées et de mécanismes de consultation pour établir un dialogue commun dans la région du Pacifique et plus particulièrement la coopération Sud-Sud, qu'il serait possible d'établir entre l'Amérique latine, les îles du Pacifique Sud et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE].

174. Le Gouvernement du Chili, fidèle à sa tradition inaltérable qui consiste à régler les différends entre Etats par des moyens pacifiques consacrés par le droit international et le respect constant des traités et autres instruments internationaux, continuera ses efforts pour régler le différend existant avec la République

argentine dans la zone australe par ces moyens. Nous réitérons notre foi en la noble mission entreprise par Sa Sainteté le pape Jean Paul II en qualité de médiateur et nous lui accordons notre plein appui. Son intervention providentielle a permis de conjurer, à la fin de 1978, une crise dangereuse entre nos deux nations. L'initiative heureuse de cet auguste médiateur a déjà porté des fruits précieux qui nous permettent d'espérer le succès final et complet de ses efforts. Nous sommes certains que l'accord final qui interviendra contribuera à renforcer encore les liens historiques profonds qui unissent les deux républiques depuis le début de leur vie indépendante.

175. C'est pour moi un devoir agréable que de redire ici la reconnaissance du peuple et du Gouvernement chiliens à l'égard de celui qui, dans son rôle de vicaire du Christ sur terre, a entrepris une tâche aussi noble dans un monde secoué par la violence.

176. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, le Gouvernement chilien participe à l'Assemblée générale profondément préoccupé par la situation délicate que traverse le monde. Nous partageons l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit dans son rapport que "nous sommes périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale... Un des symptômes en est la crise que connaît l'approche multilatérale des relations internationales et l'érosion concomitante de l'autorité et du prestige des institutions intergouvernementales mondiales et régionales" [A/37/1, p. 2]. Mon pays estime que pour éviter une telle anarchie, il est indispensable de faire face avec rigueur aux situations qui constituent actuellement les principaux foyers de tension internationale et d'utiliser les moyens dont l'Organisation dispose pour que les Etats respectent les principes énoncés dans la Charte et, en particulier, s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, règlent leurs différends par des moyens pacifiques et coopèrent, sur le plan international, dans tous les domaines.

177. Il faut provoquer un acte créateur et collectif qui, avec imagination et réalisme, nous permette de trouver, par consensus, des formules juridiques pour proscrire le fantasme apocalyptique de la guerre et élaborer la future coexistence mondiale. C'est pourquoi il faut empêcher que l'Organisation ne soit simplement que l'entité devant laquelle les Etats portent leurs différences et leurs problèmes. Il faut rechercher un consensus relatif qui nous permette d'éviter les affrontements armés car, une fois qu'ils sont engendrés, il est pratiquement impossible de les arrêter. C'est pourquoi nous déclarons à nouveau qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des processus de règlement pacifique des différends pour leur donner un caractère obligatoire et contraignant.

178. Au cours de mon intervention, j'ai énoncé les principes fondamentaux sur lesquels repose notre politique étrangère, c'est-à-dire le respect de l'homme et du droit. Notre gouvernement, s'en tenant à une ligne de conduite cohérente, applique dans sa vie interne ces mêmes principes et a entrepris, avec le vaste appui de la population, un processus d'institutionnalisation destiné à moderniser le pays dans tous les domaines et à donner à son peuple de meilleures possibilités de développement spirituel et matériel.

179. Le Chili est prêt à continuer de suivre la voie de la paix et du respect du droit, sentiment qui se trouve profondément ancré dans son caractère national.

180. M. AKAKPO-AHIANYO (Togo) : Dans ce dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle, le monde est en proie à des convulsions qui n'augurent rien de bon. On assiste à un important déploiement des armements à tel point qu'un sage de l'Afrique a pu dire, à juste titre, qu'aujourd'hui les armes de la mort sont plus importantes que celles destinées à assurer la survie de l'humanité. Des populations palestiniennes et libanaises sont massacrées par Israël, le régime raciste d'*apartheid* en Afrique du Sud lance un défi permanent à l'humanité entière et multiplie ses actes d'arrogance et de destruction dans les pays de la ligne de front. Alors vient naturellement à l'esprit la question angoissante qui se pose à la conscience universelle : y a-t-il encore quelque espoir de parler de paix dans un monde de haine ?

181. Comme vous le voyez, Monsieur le Président, vous accédez au poste de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale à un moment critique de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir et consolider la paix mondiale, mais aujourd'hui cette paix est plus que jamais menacée. Nous mesurons alors la complexité de votre tâche. Mais la Hongrie, votre pays, a déjà fait plus d'une fois l'expérience de la complexité des événements. Aussi, ne doutons-nous pas que vos hautes qualités de diplomate éprouvé, jointes à l'expérience tirée de l'histoire millénaire de votre pays, constituent des atouts qui vous permettront, nous en sommes persuadés, de guider nos travaux en conjurant les passions et en créant un climat de sérénité indispensable à nos débats. C'est donc pour moi un agréable devoir que de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de la délégation togolaise, nos vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

182. Votre prédécesseur n'a pas eu une tâche facile. Avec un rare mérite, il a su s'élever au-dessus de la mêlée et dominer les débats de très haut, que ce soit ceux de la trente-sixième session ou ceux des sessions extraordinaires qu'il a eu à présider au cours de son mandat. Nous lui adressons nos vives félicitations.

183. Nous avons tous bénéficié de l'attention soutenue du Secrétaire général qui, pendant bientôt une année de fonction, a su tenir le gouvernail avec habileté, tant il est vrai que notre barque, au cours de cette année, a traversé des eaux plutôt balayées par des tempêtes. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, il a mis en évidence, avec la sincérité et la foi qui le caractérisent, les causes de ces tempêtes qui menacent l'existence de nos Etats et de l'Organisation. Il a droit à toutes nos félicitations et à nos remerciements.

184. La tempête, voilà le maître mot qui caractérise la situation politique internationale de cette année. Peut-on encore parler de paix, alors que l'actualité, dans sa quotidienneté, est faite de guerres, d'assassinats, d'enlèvements et de brimades ? On ne peut se poser cette question sans être angoissé, sans éprouver



un sentiment de désespoir pour l'avenir de la paix dans le monde.

185. Sans être un exégète de l'Évangile, on a la nette impression que la plupart des conditions énumérées dans l'Apocalypse sont réunies à nos yeux. Il n'est pas un jour où ne crépite sur les télescripteurs une dépêche annonçant, ici, un assassinat perpétré froidement sur des passants innocents, là, l'éclatement d'une bombe qui a détruit des immeubles au petit matin pendant que tous les habitants dormaient, là encore, des raids de puissances racistes pour détruire des infrastructures économiques déjà fragiles de pays sous-développés, là encore, l'éclatement d'une guerre civile larvée dans tel ou tel pays; la liste serait trop longue.

186. Alors, on revient invariablement à la même question : doit-on désespérer du monde en cette fin tourmentée du xx<sup>e</sup> siècle ? En d'autres termes, la paix si nécessaire à l'union et à la solidarité entre les peuples est-elle encore possible ? Un examen de la situation mondiale et des diverses crises qui secouent le monde nous montre qu'il était important de se poser cette question angoissante.

187. Sur le plan international, la crise économique généralisée a atteint un niveau où l'explosion est possible à tout instant. Les pays en développement, en sortant de la période sombre de la décolonisation, ont engagé des programmes hardis pour sortir leurs économies de la torpeur. Mais vint ce qu'on a appelé la crise de l'énergie; mais demeure surtout le système aberrant de l'inégalité des échanges; mais se perpétue l'augmentation absurde des taux d'intérêt provoquant un accroissement sans cesse de l'endettement des pays pauvres vis-à-vis de l'extérieur. Et vint le problème de la hausse continue du dollar, si bien que toutes leurs dettes libellées en cette monnaie se trouvent aujourd'hui quintuplées pour ne pas dire plus. Aussi les efforts qu'ils ont entrepris sont-ils anéantis avant même d'avoir produit des effets sur le niveau de vie, sur la santé, sur le niveau d'instruction de leurs populations qui demeurent les plus démunies du monde.

188. Même dans les pays industrialisés, la situation n'est pas plus souriante. La crise a atteint des proportions qui n'étaient pas prévues : des usines sont fermées, le taux de chômage dépasse 10 pour cent de la population.

189. Devant une telle crise, si le monde n'y prend garde, nous aurons l'amère surprise de revivre la situation de 1929, c'est-à-dire un crash généralisé précipitant les pays — tous les pays — dans un cataclysme qui ferait le lit d'un système que l'humanité rejette et qui peut être pire que le nazisme engendré par la crise de 1929. Les nantis vont-ils se ressaisir ? Car une telle crise n'épargnera personne.

190. Cessons de parler de l'aide au tiers monde conçue comme une manne. Les pays nantis, en prenant conscience du danger d'une crise généralisée, doivent désormais comprendre qu'une politique globale envers les pays en développement doit être leur principale préoccupation aujourd'hui. Cette politique globale doit tendre à la revalorisation du prix des matières premières afin d'arrêter la détérioration des termes de l'échange, à la suppression des barrières

protectionnistes afin de favoriser le commerce des pays en développement et enfin au redéploiement industriel et au transfert de technologie, car il ne saurait y avoir de développement viable sans industrialisation. En assurant une répartition équitable des richesses produites par le labeur de toute l'humanité, les pays nantis garantiront leur propre survie. Mais le danger serait grand pour tous si les nantis veulent s'accrocher à cette politique égoïste du chacun pour soi qui provoque la misère à la porte d'à côté et une marée humaine de gens démunis, pépinière de criminels dont la principale préoccupation n'est certainement pas d'assurer la quiétude et la paix aux autres.

191. Le monde industrialisé possède la technologie alors que les pays en développement qui sont jeunes recèlent d'importantes ressources naturelles. Les pays développés doivent savoir que c'est de la complémentarité et de la technologie de leur pays et des matières premières des pays du tiers monde que résultera l'équilibre nécessaire à la paix dans le monde. Si les pays nantis arrivent à comprendre la nécessité d'une telle coopération, alors il est permis de parler de la possibilité de la paix dans le monde en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle.

192. Malheureusement, certains Etats continuent à penser que la complémentarité est synonyme d'asservissement des plus démunis par les plus nantis de la terre et n'hésitent pas à recourir à la force pour violer l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres Etats et à bafouer leurs libertés fondamentales au mépris des principes essentiels qui régissent les rapports entre nations, suscitant des situations de tension, des guerres, des destructions de vies humaines.

193. C'est ainsi que les drames que vivent les peuples du Moyen-Orient laissent l'humanité perplexe et, très souvent, devant l'absurdité des massacres perpétrés par le gouvernement Begin, on reste sans réaction parce qu'on ne comprend pas. En effet, il y a environ un demi-siècle, Hitler, sur la base du nazisme, a décidé d'anéantir une partie de l'humanité : le peuple juif. Les nations du monde entier, à juste titre, comme un seul homme, se sont dressées pour empêcher l'holocauste. Et l'Organisation, par un vote historique, a décidé, à juste titre, que le peuple juif a droit à une patrie. On ne comprend pas qu'aujourd'hui l'Etat d'Israël puisse refuser une patrie à un autre peuple, le peuple palestinien. On ne comprend pas qu'aujourd'hui le peuple juif ait décidé d'anéantir une partie de l'humanité, le peuple palestinien. Aujourd'hui, Beyrouth est transformée par le Gouvernement d'Israël en lieu d'extermination qui rappelle étrangement certains camps où le peuple juif a été littéralement massacré. Ce gouvernement a-t-il déjà oublié les horreurs d'Oradour et l'extermination perpétrée à Auschwitz ? Il y a de quoi désespérer les consciences honnêtes; deux poids, deux mesures — comme l'a si bien dit un célèbre écrivain français :

«Selon que vous serez puissant ou misérable,  
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.»

La morale la plus élémentaire semble ne plus exister pour certains.

194. Le Togo, pour sa part, devant le drame du Moyen-Orient, a toujours soutenu et continue de soutenir le principe de la négociation pour que tous les peuples de la région puissent avoir une patrie, seule condition d'assurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

195. De temps en temps, Israël parle de négociation, mais la négociation se fait à plusieurs. Si l'autre en face est anéanti, alors, on sera seul autour de la table de négociation, et là ce n'est plus une négociation.

196. Les massacres de Beyrouth sont inexplicables. Les populations israéliennes elles-mêmes ne comprennent plus leurs dirigeants politiques. Les milliers de personnes tuées sont des civils, généralement des femmes, des enfants et des vieillards. On ne peut même pas dire que ce sont des combattants qui ont été massacrés. Le prétexte du terrorisme sur lequel se base le Gouvernement de Tel Aviv n'est même plus sérieux. Le nazisme, en voulant exterminer le peuple juif, n'a réussi à donner à ce peuple que la seule arme qui lui restait : le terrorisme. Le Premier Ministre Menachem Begin en a une claire expérience et il se le rappelle certainement. Aujourd'hui, les massacres dirigés contre le peuple palestinien ont obligé ce peuple à s'éparpiller aux quatre coins du Moyen-Orient. En contraignant ainsi le peuple palestinien à la diaspora, le Gouvernement israélien ne voit-il pas qu'il crée lui-même les conditions obligeant le peuple palestinien à utiliser la seule arme qui lui reste, celle qu'a utilisée malheureusement le peuple juif pour se faire admettre sous le soleil, à savoir l'arme du terrorisme ? Il est regrettable que l'expérience du nazisme n'ait pas servi de leçon. L'évocation du nazisme nous remet en mémoire les camps de concentration et les fours crématoires et nous pensons que les peuples qui ont souscrit à la Charte avaient irrémédiablement répudié la violence et les tueries comme modes de règlement des différends entre nations. C'est dire combien notre conscience est troublée par les massacres sauvages de Chatila et de Sabra alors qu'Israël fait pourtant partie de ceux qui ont adhéré à la Charte de San Francisco. Aussi le Gouvernement et le peuple togolais joignent-ils leur réprobation à toutes celles qui se sont élevées pour condamner ce crime de génocide et réclamer que la lumière soit faite sur les responsabilités de leurs auteurs et de leurs complices.

197. Nous saluons au passage la mémoire de ces martyrs tombés sous la lâche vengeance de ceux-là qui croient que l'invasion israélienne des territoires d'autrui était la panacée au problème du Moyen-Orient alors que la réalité du fait palestinien s'impose plus que jamais.

198. Toujours à propos du Moyen-Orient, deux événements sont apparus ces derniers temps comme une lueur malgré l'intransigeance du Gouvernement israélien. Le premier, c'est l'acceptation par Yasser Arafat des résolutions des Nations Unies sur les problèmes du Moyen-Orient dans leur globalité. En même temps, la majorité des pays arabes s'orientent progressivement vers une reconnaissance de l'Etat hébreu. Ces éléments, curieusement, au lieu d'être saisis par les dirigeants de Tel Aviv comme des données positives, ont été minimisés par eux. Dans un processus de belligérance, il ne faut pas toujours vouloir mettre l'adversaire à genoux avant d'envisager une négociation. L'histoire est jalonnée d'exemples édifiants :

les alliés, en 1918 comme en 1945, n'ont pas exigé que l'Allemagne change de constitution avant toute négociation de paix. Les alliés ont négocié avec l'Allemagne telle qu'elle était et la loi fondamentale créant la République fédérale d'Allemagne, par exemple, est arrivée beaucoup plus tard. Il est curieux de poser comme condition préalable à toute négociation au Moyen-Orient un renoncement complet de la part d'un protagoniste à tous ses principes alors que la négociation est justement destinée à obtenir des renoncements réciproques sur les positions de chacun.

199. Le second événement qui constitue une lueur d'espoir, c'est la révision de l'attitude des Etats-Unis d'Amérique en cette partie du monde. Et le vote positif émis par ce pays au Conseil de sécurité sur la résolution 521 (1982) relative aux massacres du Liban représente un élément dynamique non négligeable. Si ces événements peuvent se conjuguer et créer un dénouement au Moyen-Orient, alors on peut se permettre de dire qu'il n'est pas trop hasardeux de parler d'une possibilité, même minime, de paix dans ce Moyen-Orient qui souffre depuis plus de 30 ans. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP], représentant légitime du peuple palestinien, en s'engageant derrière son leader, Yasser Arafat, dans le processus réaliste de la dynamique de paix, administrera encore une fois la preuve de sa maturité et de son sens aigu des responsabilités.

200. Peut-on encore parler de paix en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, si l'on observe ce qui se passe en Afrique du Sud et en Namibie ? Pretoria continue de défier l'humanité tout entière avec arrogance. Par ses manœuvres dilatoires, il fait tout pour retarder l'indépendance de la Namibie; bénéficiant de l'impunité, le Gouvernement sud-africain s'acharne à détruire systématiquement les infrastructures déjà fragiles des pays indépendants d'Afrique australe. Les invasions répétées du territoire angolais par les troupes racistes sud-africaines, les raids contre le territoire mozambicain et les infiltrations en territoire du Zimbabwe, du Botswana et des autres pays de la ligne de front constituent de véritables provocations.

201. L'expérience de l'indépendance du Zimbabwe, où les dirigeants de ce pays, après la lutte pour recouvrer leur liberté, ont réussi à mettre en place un régime multiracial et où coexistent les Zimbabwéens, quelle que soit la couleur de leur peau, est une preuve que l'Afrique est capable en Namibie aussi de prendre ses responsabilités à la mesure de sa maturité. Aussi, les prétendues craintes de l'Afrique du Sud que ne s'établisse en Namibie, sous la direction de la SWAPO, un régime sans démocratie, ne sont-elles qu'une manœuvre et ne trompent-elles personne. L'Afrique a déjà administré la preuve de sa capacité à transcender ses divergences ethniques. La majorité du peuple namibien, regroupée au sein de la SWAPO, est décidée à suivre ce courant irréversible de l'histoire pour mettre en place des structures étatiques permettant une coexistence harmonieuse des différentes composantes sociales du pays. L'Afrique combat le système d'*apartheid* et fait quotidiennement la démonstration de sa détermination à voir éliminer ce système de la planète.

202. Il est donc curieux que ce soit les tenants de l'*apartheid* qui osent émettre des craintes sur les possibilités de coexistence entre différents groupes

sociaux en Namibie. Il ne s'agit là, de la part de Pretoria, que d'un prétexte d'ailleurs mal choisi pour perpétuer sa domination sur ce pays. Mais l'indépendance de la Namibie est inévitable, les tergiversations de Pretoria n'y feront rien. Les tentatives du Gouvernement sud-africain de déstabiliser les pays de la ligne de front n'y feront rien. Les efforts conjugués de l'Afrique, aidée en cela par la bienveillante compréhension de la communauté internationale, hâteront l'indépendance de la Namibie. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que tous les espoirs sont permis pour que l'indépendance de ce pays soit bientôt une réalité. Mais plus tôt sera réalisée cette indépendance et plus grand sera le nombre de vies humaines épargnées.

203. L'angoissante question : peut-on encore espérer la paix dans le monde tourmenté d'aujourd'hui ? revient à l'esprit lorsqu'on envisage la situation qui prévaut actuellement au Tchad. Fort heureusement pour ce qui concerne ce pays, on peut répondre par l'affirmative et dire : oui, aujourd'hui la paix et la réconciliation sont possibles au Tchad.

204. Le Togo voudrait exprimer publiquement sa satisfaction de voir que, pour la première fois depuis 17 ans, l'on peut arriver au Tchad sans être salué par des coups de canon et des détonations de la guerre civile. Le processus de réconciliation est engagé à la satisfaction de tous. Depuis le coup de force qui a porté à la tête de l'Etat tchadien le nouveau Président, Hissein Habré, le 7 juin 1982, s'est manifesté le désir des plus hautes personnalités et organisations politiques tchadiennes de s'engager résolument dans ce processus de réconciliation et de paix. Le regretté Ahmat Acyl, ancien ministre des affaires étrangères du défunt Gouvernement d'union nationale de transition, a déclaré qu'il était favorable au processus de paix et de réconciliation préconisé par le président Hissein Habré. Il a même écrit dans ce sens une longue lettre au général Gnassingbe Eyadéma, du Togo, en sa qualité de président du Comité *ad hoc* sur le Tchad. La mort brutale d'Ahmat Acyl ne lui aura pas permis de poursuivre cette démarche jusqu'au bout. Mais aujourd'hui, la situation s'est normalisée sur toute l'étendue du territoire tchadien, après le ralliement de toute la partie méridionale du Tchad.

205. Il est important que la communauté internationale tout entière se joigne au processus de paix et de réconciliation en cours au Tchad, plutôt que de mener un combat d'arrière-garde basé sur la défense d'intérêts inavoués contraires aux intérêts du peuple tchadien. Nous lançons un appel à tous les Etats épris de paix pour qu'ils ne ménagent aucun effort en vue de participer à l'œuvre de reconstruction nationale dans ce pays.

206. Le Moyen-Orient et l'Afrique ne constituent pas les seuls points chauds du monde. Mais il serait hasardeux de vouloir passer en revue toutes les situations conflictuelles qui portent en elles le germe d'une rupture de paix généralisée. Il faut cependant rappeler le drame de l'Afghanistan et du Kampuchea où des peuples se voient refuser le droit de disposer de leur propre destin. Le Togo nourrit cependant l'espoir que le Gouvernement de coalition qui vient de se constituer apportera enfin au peuple kampuchéen la paix à laquelle il aspire.

207. Le Togo qui a abrité au début de juillet 1982 la Conférence gouvernementale de la zone d'Afrique pour le soutien à la réunification indépendante et pacifique de la Corée, réaffirme sa solidarité avec le peuple coréen. Notre gouvernement appuie les propositions faites par le grand leader Kim Il Sung en vue de la formation de la Confédération démocratique du Koryo. Il est patent que le peuple coréen, dans son ensemble, souhaite la réunification du pays et s'oppose à toute tentative visant à pérenniser la création des deux Corées.

208. Enfin, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a vécu ces derniers temps des événements sérieux qui ont fait douter de sa capacité à surmonter la plus grave crise de son histoire. Nous pensons qu'ici également les espoirs sont permis pour une solution de la crise de l'OUA au nom de la paix indispensable. Aujourd'hui, les événements combinés, et pas seulement les problèmes de la République arabe sahraouie, ont provoqué une grave crise au sein de l'OUA. Nous sommes convaincus que la sagesse africaine finira par triompher. S'il ne s'agissait d'ailleurs que du problème sahraoui, le Comité de mise en œuvre du principe de l'autodétermination, qui a été institué par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, peut trouver une solution qui permettra la réunion de la dix-neuvième session de la Conférence de l'OUA.

209. Le Togo est persuadé qu'aucun chef d'Etat africain ne souhaite l'éclatement de l'OUA. Aucun chef d'Etat de la communauté internationale ne souhaite non plus l'éclatement de l'OUA, qui a fait la preuve de sa contribution à la paix dans le monde. Une crise de croissance à 20 ans est tout à fait légitime et ne doit pas nous effaroucher.

210. Les organisations internationales ont toujours eu des crises. En effet, ma délégation partage l'analyse pertinente du Secrétaire général portant sur les causes de l'inefficacité de l'Organisation, et qui expliquent la crise qui couve actuellement, crise qui malheureusement a déjà éclaté au sein de l'OUA.

211. S'il est permis d'accepter la crise actuelle de l'OUA comme celle de sa croissance qui lui permettra de se renforcer davantage, il y a lieu de s'inquiéter sérieusement sur l'avenir de l'Organisation des Nations Unies qui a déjà près de 40 ans d'existence. Il n'est pas normal qu'à cet âge l'Organisation continue de voir violer les principes fondamentaux auxquels les Etats ont souscrit librement. Il n'est pas normal que les résolutions et décisions de l'Organisation soient bafouées. Les profondes agitations que connaît actuellement la vie internationale procèdent de toutes ces violations.

212. Il importe donc que tous les Etats fassent leur introspection, qu'ils s'interrogent non seulement sur les principes de la Charte, mais également sur les résolutions et décisions des Nations Unies dans leur portée et leur application.

213. Le Gouvernement togolais souscrit à la proposition concrète que contient le rapport du Secrétaire général consistant à faire tenir une réunion au plus haut niveau des membres du Conseil de sécurité pour discuter de la question des mesures qui seraient de nature à renforcer l'efficacité de l'Organisation. Le Togo, qui a plus d'une fois mis son expérience au

service de la paix en participant à plusieurs réunions de médiation, demeure dans l'ensemble convaincu que la proposition du Secrétaire général peut amener à trouver une solution au problème de l'efficacité de l'Organisation.

214. Le maintien de la paix dans le monde est à ce prix, et il est indispensable d'avoir cette paix pour bâtir une société juste et équitable. Comme se plaît à le dire le général Gnassingbe Eyadéma, président fondateur du Rassemblement du peuple togolais et président de la République :

“Le peuple togolais nourrit pour lui-même et pour toutes les nations une volonté de paix et de progrès. Cette paix doit être réelle, et concourir à l'émancipation effective de nos différentes nations.”

C'est pourquoi, nous nous permettons de lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle puisse unir tous ses efforts pour bâtir un monde de paix, de justice et de liberté.

215. M. RÓMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation tient à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. C'est pour moi un privilège de vous connaître depuis plusieurs années, en tant qu'ami. Votre vaste expérience, surtout dans les affaires des Nations Unies, ainsi que votre réputation si méritée d'habileté et de patience, et la sagesse que votre expérience vous a permis d'accumuler sont la garantie que cette session sera fructueuse et constructive. Nous comptons sur votre direction pour nous aider à résoudre les nombreux problèmes qui se posent en cette période extrêmement critique des relations entre nations.

216. Ma délégation présente également ses félicitations à votre prédécesseur, M. Kittani, qui a exercé ces mêmes fonctions avec honneur dans des circonstances également difficiles.

217. Nous sommes ravis d'accueillir le nouveau Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Expert accompli dans sa profession, il est universellement considéré comme le plus diplomate des diplomates, et nous sommes heureux de le voir maintenant à la tête de l'Organisation. Il nous a montré l'autre côté de sa nature : il a eu le courage et la franchise de reconnaître les défauts des Nations Unies tout en faisant des suggestions constructives qui devraient nous permettre de revenir aux principes fondamentaux de la Charte. Le Secrétaire général nous a vus, comme dans un miroir, et nous a demandé de nous regarder de plus près afin de trouver les remèdes aux maladies dont souffre le système des Nations Unies. En exprimant ses vœux, le Secrétaire général nous a rappelé que le renforcement des Nations Unies est une tâche prioritaire et que cette tâche, pour difficile qu'elle soit, il faut l'assumer si l'on veut résoudre les problèmes qui menacent la paix du monde.

218. Dans le passé, nous avons souvent eu tendance à substituer l'hyperbole à la pensée. Aujourd'hui, la situation a changé : l'hyperbole s'est transformée en fait. Les événements tragiques du Liban, problèmes graves en eux-mêmes, ont des répercussions dans tout le Moyen-Orient et évoquent à nouveau les perspectives redoutées d'un conflit plus vaste. Le Moyen-

Orient est le tourbillon d'une crise et si le passé est un guide pour l'avenir, cette crise entraînera presque certainement d'autres puissances dans un conflit qui risquerait fort d'être plus vaste et plus destructeur que n'importe laquelle des guerres qui se sont succédé sans fin au Moyen-Orient.

219. La question de Palestine est au cœur du problème. L'élément nouveau et extrêmement inquiétant, c'est l'effort apparent qui est fait pour résoudre le problème, non pas par des moyens politiques, mais par l'emploi de la force. C'est évidemment inacceptable, non seulement aux termes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, mais aussi selon les principes de la Charte.

220. Personne ne peut se leurrer de l'illusion que la situation au Moyen-Orient pourrait être réglée immédiatement. Mais il est tout à fait exact de dire que la fin du conflit armé offrirait de nouvelles possibilités de faire un nouveau départ. Le problème insoluble, c'est l'existence de blocs psychologiques enracinés qui rendent le dialogue plus difficile qu'il ne devrait l'être. Voilà pourquoi les négociations sont un processus, c'est-à-dire un dialogue continu qui rend les compromis possibles. C'est pourquoi, ma délégation se félicite des initiatives prises par le président Reagan et la Conférence arabe au sommet de Fez. Nous pensons que ce sont là des points de départ qui, au cours du processus de négociation, pourraient être amalgamés dans l'intérêt légitime de toutes les parties intéressées.

221. Ma délégation appuie les éléments positifs de la proposition des Etats-Unis, qui se fonde sur les accords de Camp David, ratifiés par la Knesset d'Israël, notamment le gel immédiat de l'installation de colonies de peuplement juives et l'opposition au contrôle permanent de la rive occidentale et de Gaza par Israël.

222. Ma délégation affirme, cependant, que la pleine autonomie prévue pour ces régions devrait aboutir à l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant coexistant avec Israël. Nous estimons, en outre, qu'à un stade approprié du processus l'OLP devrait être partie aux négociations devant aboutir à une paix permanente dans la région.

223. Il convient de noter que ni les Etats-Unis ni les Etats arabes n'ont rejeté leurs propositions réciproques. Ce fait nous laisse espérer, ne fût-ce que timidement, que chacun d'entre eux reconnaîtra que leurs propositions comportent certains dénominateurs communs et que, dans les circonstances existantes, les modalités sont de la plus haute importance.

224. C'est Israël qui s'est montré intransigeant, peut-être dans l'euphorie des succès militaires. Mais il doit reconnaître une chose, c'est que sa victoire militaire sur l'OLP a — paradoxe curieux — amélioré le statut politique de cette organisation. Avec les événements du Liban, Israël peut se trouver le dos au mur, avec des ennemis, mais pas d'amis, et isolé inexorablement. Nous doutons fort que ce soit là ce qu'Israël souhaite. Nous invitons donc Israël à écouter les voix de la raison et de la modération. Trop de sang a coulé au Moyen-Orient et trop de larmes amères ont été versées pour qu'Israël puisse ignorer que l'on

réclame de plus en plus à cor et à cri la paix dans la justice et l'honneur.

225. Au Kampuchea, de l'autre côté du monde, un signe encourageant est la formation de la coalition des nationalistes kampuchéens sous la direction du prince Samdech Norodom Sihanouk. La formation de la coalition montre la volonté résolue des nationalistes kampuchéens d'expulser les forces étrangères du sol kampuchéen et de permettre à leur peuple d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

226. En se prononçant pour une coalition, les nationalistes kampuchéens ont assumé le couvert de la légalité, ce qui leur avait été refusé auparavant bien qu'ils aient combattu — et qu'ils continuent de combattre — avec courage et en proie à des difficultés insurmontables.

227. Si l'on veut qu'ils réussissent dans leur entreprise, il faudra que les amis qui, dans cette enceinte même, ont condamné l'usurpation illégitime du Kampuchea par le Viet Nam, leur offrent une aide matérielle. En ce moment même, des milliers de Kampuchéens sont prêts à répondre à l'appel, décidés à recouvrer leur droit de naissance. Nous espérons qu'avec l'appui de ses amis, la coalition démocratique du Kampuchea finira par ouvrir la voie au rétablissement de la souveraineté kampuchéenne au moyen d'élections libres, sous la supervision des Nations Unies. Dans ces conditions, le Viet Nam a une option finale : éliminer les forces embryonnaires antiviétnameuses insuffisamment approvisionnées avant que ce mouvement n'acquière force et élan. Nous entendons dire que c'est précisément là l'intention du Viet Nam. C'est pourquoi il est urgent d'offrir appui et assistance au Kampuchea. Nous prions instamment nos amis de le faire.

228. Une autre source potentielle de tensions en Asie réside dans les relations incertaines et précaires de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Le conflit dans ce pays divisé ne peut qu'avoir des répercussions sévères dans la région stratégique de l'Asie du Nord-Est. Nous encourageons donc les parties intéressées à lancer de nouvelles initiatives pouvant aboutir à l'objectif de la réunification. Le président Chun Dae-hwan de la Corée du Sud a pris une initiative à cet égard et il mérite notre appui.

229. Je ne voudrais pas parler de questions qui ont déjà été traitées par le président Marcos lorsqu'il a fait son allocution à l'Assemblée [3<sup>e</sup> séance]. J'ajouterai toutefois qu'en ce qui concerne le lancement des négociations globales sur la coopération économique internationale en vue du développement, nous devrions nous rappeler encore une fois que ces négociations ont été inspirées par notre inquiétude commune devant la détérioration croissante de nos économies. La nécessité d'établir une base ferme pour un progrès économique global qui soit équitable revêt une importance accrue du fait que certaines de nos institutions n'offrent pas une réponse adéquate aux problèmes des relations économiques contemporaines. Dans le cadre d'efforts conjoints et dans un admirable esprit de compromis encouragé par les réunions au sommet de Cancún, d'Ottawa, de Versailles et de New Delhi, entre autres, nous avons réussi à parvenir à des accords sur presque tous les points de divergence.

230. Je me rappelle que, lors de la signature de l'Accord de Bretton Woods, au New Hampshire, en 1946, quand j'ai signé l'Accord au nom des Philippines, j'ai dit :

“Les bases économiques établies ici l'ont été par les alliés victorieux, mais cela ne durera pas longtemps. D'autres Membres des Nations Unies viendront se joindre à nous. L'année dernière, nous avons signé la Charte des Nations Unies avec 54 nations. Je prévois que plus de 100 nations se joindront à elles. Dans ce cas, elles décideront si elles veulent un nouvel ordre économique international.”

J'ai dit cela en 1946, lorsque nous avons signé l'Accord de Bretton Woods. C'est aujourd'hui le dialogue Nord-Sud.

231. A la reprise de la discussion à cette session, il n'y a de divergences de vues que sur deux points. Pour ceux qui diffèrent sur ces deux points, ceux-ci revêtent sans aucun doute beaucoup d'importance et nous pouvons donc comprendre la réticence de ces Etats. Pourtant, les bienfaits qui découleraient d'un accord et les inconvénients possibles d'un échec sont d'une telle ampleur que nous n'avons guère le choix. J'invite donc toutes les parties à oublier les préoccupations les plus étroites, pour le bien de tous. Au nom des Philippines, ma délégation est prête à accepter non pas l'une ou l'autre des formules, mais les deux formules dans un texte commun. Nous le faisons dans la ferme conviction que, dans la pratique et l'application, ces deux points ne sont pas nécessairement incompatibles. A notre avis, une telle façon de procéder permettrait de combler le dernier fossé et d'entamer les négociations globales qui attendent depuis si longtemps.

232. Pour parler d'une autre question d'intérêt mondial, ma délégation se réjouit de voir que les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ont abouti. Il a fallu pour cela de nombreuses années de négociations difficiles, mais cela représente certainement l'un des exemples les plus encourageants des riches possibilités qu'offre la coopération internationale.

233. Bien que la Convention sur le droit de la mer n'ait pas été adoptée par consensus comme on le prévoyait, cela n'enlève rien à l'importance des travaux de la Conférence. Le document monumental produit par la Conférence deviendra, lorsqu'il entrera en vigueur, le droit international ou le droit de l'humanité, qui régira les droits et les devoirs des nations pour ce qui est de l'utilisation des eaux de la terre. Nous sommes fiers, à l'ANASE, du fait que le Président qui a dirigé la Conférence sur le droit de la mer jusqu'à la déclaration finale est M. Koh, le représentant de Singapour, l'un des pays de l'ANASE. Ma délégation espère sincèrement, de même que les 130 nations qui ont voté pour la Convention, que dans l'intérêt de l'établissement d'un régime ordonné des mers du monde, ceux qui n'ont pas été en mesure de voter pour la Convention y adhéreront plus tard, rendant ainsi la Convention universelle en fait aussi bien qu'en droit.

234. Qu'il me soit permis de revenir au sujet du rapport du Secrétaire général. C'est une question qui revêt une extrême importance; si nous sommes cons-

cients de nos responsabilités, nous devrions y trouver amplement matière à réflexion.

235. Depuis des années, ayant à l'esprit l'Article 109 de la Charte, qui suggère la convocation d'une conférence générale en vue de réviser la Charte, ma délégation propose que l'on prenne des mesures en vue d'amender la Charte. Malheureusement, les prémisses, pour ne pas parler des circonstances, qui avaient inspiré les pères fondateurs dans la rédaction de la Charte des Nations Unies ont changé presque immédiatement après la ratification de la Charte. Insister pour que l'on convoque une conférence générale en ce moment provoquerait une tempête politique que nous ne pouvons guère nous permettre en cette période de crises persistantes.

236. Reconnaisant les réalités de l'ère postatomique, l'Assemblée a approuvé la création d'un Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation chargé de rechercher les moyens d'améliorer le fonctionnement des Nations Unies dans le cadre de la présente Charte. Le Comité spécial est maintenant prêt à présenter à l'Assemblée le premier document concret, œuvre d'un travail de près de sept années. Le projet de déclaration de Manille représente une tentative valable de donner des interprétations précises des dispositions de la Charte relatives au règlement pacifique des différends et, en ce sens, il constitue le point culminant des efforts de l'Organisation en vue d'assurer le bien-être des peuples et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de promouvoir, en outre, le développement progressif du droit international. Si je lis entre les lignes du rapport du Secrétaire général, c'est bien ce qu'il veut dire.

237. On a dit qu'il y avait deux Organisations des Nations Unies. La première, à tout bien peser, a réalisé des progrès remarquables dans les domaines économique et social, notamment en aidant les plus jeunes nations dans leurs premiers efforts hésitants de développement.

238. Mais l'on ne peut pas dire la même chose de l'autre Organisation des Nations Unies, dont le rôle principal est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là le thème que le Secrétaire général a développé dans son rapport annuel si hardi et si lucide. Dieu soit loué, nous avons un Secrétaire général qui voit clairement les difficultés auxquelles nous faisons face. On ne saurait rejeter ses suggestions à la légère, car en tant que chef de l'Organisation, sa voix est dotée d'une autorité toute particulière.

239. Ma délégation est prête à appuyer la suggestion du Secrétaire général envisageant une réunion du Conseil de sécurité "au plus haut niveau possible" pour discuter des problèmes qui ont entravé le bon fonctionnement de l'Organisation tel que l'envisageaient ses fondateurs. Je ne pourrais faire mieux pour conclure, que citer les mots du Secrétaire général, et nous devrions toujours les avoir présents à l'esprit dans cette salle :

"... je demeure absolument convaincu de l'indispensabilité des Nations Unies au milieu des tensions et des périls du monde où nous vivons. Des institutions comme la nôtre ne se construisent pas

en un jour. Il faut sans cesse y apporter de nouvelles pierres, mais encore doit-on demeurer fidèle aux principes qui constituent les fondations mêmes sur lesquelles repose l'édifice tout entier.

"Nous prenons l'Organisation des Nations Unies au sérieux quand nous avons désespérément besoin d'elle. J'aimerais lancer un appel pressant pour que nous examinions avec le même sérieux les moyens pratiques qui lui permettraient de développer ses capacités d'action et de devenir l'institution indispensable qu'attend un monde agité et incertain."  
[A/37/1, p. 5.]

240. Pour avoir été très tôt engagé dans les travaux des Nations Unies, et pour avoir amèrement regretté ses défaites et savouré ses triomphes, je félicite le Secrétaire général de son analyse lucide des Nations Unies. Je pense comme lui que nous devrions travailler sans relâche pour faire naître un sentiment de communauté mondiale sur la base ferme d'un ordre politique et moral qui, seul, peut élever l'humanité jusqu'aux vastes plateaux ensoleillés de la paix et de la sécurité.

241. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Guyane, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

242. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela, au cours de sa déclaration de ce matin, a mentionné la revendication que son pays continue de présenter en ce qui concerne quatre cinquièmes du territoire national de la Guyane. Dans sa tentative de justifier l'expansionnisme de son pays, et son formidable appétit de territoire, et afin de leurrer l'Assemblée, il a recouru à la technique de la distorsion de la vérité et de la falsification, que nous connaissons fort bien à la Guyane maintenant. Sa déclaration est également significative dans son omission consciente relative aux actes du Venezuela à l'égard de la Guyane pour donner suite à sa revendication.

243. A la lumière de tout cela, ma délégation estime qu'elle a le devoir de répondre devant l'Assemblée à la déclaration du Venezuela. Ma délégation voudrait simplement indiquer maintenant qu'elle a l'intention d'exercer son droit de réponse quant au fond, plus tard, au cours du débat général.

*La séance est levée à 18 h 25.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de la troisième Conférence des Nations sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

<sup>2</sup> Voir A/36/333.

<sup>3</sup> Résolution GC (XXVI) 675.

<sup>4</sup> Rapports entre le désarmement et le développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.IX.1).

<sup>5</sup> Adopté ultérieurement par l'Assemblée générale; voir résolution 37/10, annexe.

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 21, n° 324.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 119, n° 1609.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 30, n° 449.

<sup>9</sup> Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer.